

CONSEIL MUNICIPAL DE BRON

SÉANCE PUBLIQUE DU 2 AVRIL 2024

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION N° 1 :	5
<u>COMMUNICATION</u>	
<u>Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 2 :	6
<u>PERSONNEL</u>	
<u>Tableau des emplois permanents</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 3 :	8
<u>PERSONNEL</u>	
<u>Mandat donné au centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la mise en concurrence du contrat d'assurance statutaire</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 4 :	9
<u>PERSONNEL</u>	
<u>Délibération portant remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement engagés par les personnels dans le cadre de déplacements temporaires liés à une mission</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 5 :	10
<u>FINANCES GARANTIE D'EMPRUNT</u>	
<u>Demande de garantie partielle d'emprunt par Alliade Habitat - Construction neuve de 41 logements ZAC Terraillon îlots B1 et B2</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 6 :	12
<u>ACTION EDUCATIVE</u>	
<u>Convention relative à la scolarisation des enfants de l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI</u>	
DÉLIBÉRATION N° 7 :	14
<u>ACTION EDUCATIVE</u>	
<u>Ajustement des périmètres scolaires</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI</u>	
DÉLIBÉRATION N° 8 :	16
<u>COMMERCE</u>	
<u>Création du tarif des emplacements des marchés à thème</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME NATHALIE BRAMET-REYNAUD</u>	
DÉLIBÉRATION N° 9 :	19
<u>ENVIRONNEMENT COMMUNICATION</u>	
<u>Rapport sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement</u>	
<u>Rapport annuel 2022</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME MARION CARRIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 10 :	22
<u>ENVIRONNEMENT COMMUNICATION</u>	
<u>Rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2022</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME MARION CARRIER</u>	

DÉLIBÉRATION N° 11 :	25
<u>ENVIRONNEMENT</u>	
<u>Subventions pour l'acquisition de dispositifs de récupération d'eau de pluie en 2024</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME MARION CARRIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 12 :	28
<u>ENVIRONNEMENT</u>	
<u>Demande d'Autorisation Environnementale de la société SOTERLY pour l'exploitation d'une plateforme de regroupement, de tri, de transit et de valorisation de déchets inertes située Boulevard des Droits de l'Homme à Bron.</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME MARION CARRIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 13 :	30
<u>ESPACES EXTERIEURS</u>	
<u>Réaménagement de la place Jean Moulin – Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (CTMO) avec la Métropole de Lyon</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 14 :	34
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2024 - 2^{ème} campagne</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 15 :	38
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Bron Talavera de la Reina- Attribution de subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 16 :	39
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Amitiés Européennes Bron Weingarten - Attribution de subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 17 :	40
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Comité de gestion du Centre aéré Bron Parilly - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs 2023-2025 et attribution d'une subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 18 :	42
<u>POLITIQUE DE LA VILLE</u>	
<u>Contrat de Ville métropolitain - Engagements Quartiers 2030</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME EVELYNE BRUNET</u>	
DÉLIBÉRATION N° 19 :	45
<u>POLITIQUE DE LA VILLE</u>	
<u>Programmation 2024 du Contrat de Ville</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME EVELYNE BRUNET</u>	
DÉLIBÉRATION N° 20 :	47
<u>JEUNESSE</u>	
<u>Vacances apprenantes et mixité sociale pour les jeunes brondillants - Centre de loisirs municipal Atout-sport et le centre social et culturel Gérard Philipe</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI</u>	
DÉLIBÉRATION N° 21 :	49
<u>URBANISME</u>	
<u>Création d'un emplacement réservé dans le cadre de la modification n° 4 du PLU-H</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. RAPHAËL SULTANA</u>	

DÉLIBÉRATION N° 22 :	51
<u>PATRIMOINE</u>	
<u>Convention d'adhésion aux activités de "Conseil en Energie Partagé" avec le SIGERLy</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME MARION CARRIER</u>	

DÉLIBÉRATION N°23 :	53
<u>POLICE MUNICIPALE</u>	
<u>Stérilisation et identification des chats errants - Convention avec 30 Millions d'amis</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME SANDRINE BERTHET</u>	

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 27 mars 2024 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le mardi 2 avril 2024 à 17h30 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, après avoir rappelé que les conseillers disposant d'un pouvoir doivent le signaler et le remettre à l'administration si cela n'a pas déjà été fait.

Membres présents :

M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF (jusqu'à 18h23), Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET (arrivée à 17h36), M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Hervé THIBAUD, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Stevens BOBI, M. Rémi COURT (arrivée à 17h41), Mme Anne-Laure BADIN (arrivée à 17h36), Mme Claire DURAND-MOREL, M. Djamel BOUABDALLAH, Mme Stéphanie VELLA, Mme Lucile MOREL, M. Roger MAZANA.

Membres présents par procuration :

M. Marc DUBIEF (à partir de 18h23), pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Emmanuel MAILLET, pouvoir à Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD
Mme Maryam EL GUIZANI, pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Jean-Baptiste DOZOLME, pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Fatih DEMIRAY, pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
M. François-Xavier PENICAUD, pouvoir à M. Stevens BOBI
Mme Marie BRUNET, pouvoir à M. Grégory BRUNET
M. Djamel BOUDEBIBAH, pouvoir à Mme Lucile MOREL
M. Jean-Pierre ANGOSTO, pouvoir à Mme Claire DURAND-MOREL
Mme Nesrine MECHKAR, pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membres absents :

Mme Linda TABTE
Mme Anne-Lise LANSIQUE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30.

Avant de débiter les délibérations, le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation du secrétaire de séance avec un vote à main levée. Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Albert YOGO.

Le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITÉ la désignation de Monsieur Albert YOGO, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du 8 février 2024, qui a été communiqué aux conseillers.

Monsieur le Maire ouvre le débat et demande s'il y a des interventions concernant ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal APPROUVE À L'UNANIMITÉ le procès-verbal du 8 février 2024.

DÉLIBÉRATION N° 1 :

COMMUNICATION

Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Aucune.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 2 :

PERSONNEL

Tableau des emplois permanents

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous et toutes,

C'est une délibération que l'on voit passer régulièrement dans cette instance, qui a fait l'objet d'une consultation du Comité Social Territorial, l'équivalent du CSE en entreprise, le 8 mars 2023, et donc qui acte un certain nombre d'évolutions de l'emploi dans notre collectivité. C'est la vie normale d'une collectivité. C'est aussi l'évolution du service public.

Peut-être juste souligner le fait que l'on acte, ça avait été évoqué dans cette instance, la création de deux postes, qui s'appelle aujourd'hui, le nom changera certainement, le bureau d'information jeunesse, avec la création de deux nouveaux emplois dans l'organigramme de la Ville.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le tableau des emplois permanents de la Ville tel que proposé en annexe de la présente délibération,
- **DÉCIDER** qu'en cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire, tous les postes permanents de catégorie A, B et C du tableau des emplois permanents pourront être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour un besoin occasionnel ou saisonnier,
- **ABROGER** les délibérations antérieures portant création des emplois permanents et non-permanents à la Ville.

Intervention de M. le Maire

Merci, Marc.

Arrivée de Madame BADIN à 17h36. Pardon, et de Monsieur COURT aussi, je n'avais pas vu.

Y a-t-il des questions ? Madame VELLA.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Merci, Monsieur le Maire.

Non, c'était simplement des remerciements auprès de vos services pour avoir répondu à ma demande lors de la Commission. Toutefois, je m'aperçois que je n'ai pas été assez précise dans ma demande, donc merci aux services d'avoir répondu. Pour info, j'avais demandé à avoir dans le cadre de ces tableaux d'emplois permanents les emplois pourvus. Alors j'ai eu la somme et la masse. À l'avenir, je souhaiterais, si c'est possible, avoir le détail par service. Mais en tout cas merci.

Intervention de M. le Maire

On prend note.

J'ai un pouvoir, donc Madame MECHKAR qui donne pouvoir à Madame BADIN.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 3 :

PERSONNEL

Mandat donné au centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la mise en concurrence du contrat d'assurance statutaire

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Oui, c'est là aussi une délibération obligatoire. Je n'y reviens pas. Ça nous permet effectivement de disposer d'une assurance statutaire pour les salariés dans le cadre des accidents en service ou dans le cadre de maladies professionnelles. Donc voilà, c'est quelque chose d'important.

On passe par donc le centre de gestion 69, comme beaucoup de collectivités territoriales, qui nous aide à l'instruction de ces dossiers d'assurance pour nos agents.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **CHARGER** le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte un contrat d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.
- **PRECISER** que ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants et présenter les caractéristiques suivantes :
 - Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service. Et les risques associés : temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, allocation d'invalidité temporaire.
 - Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2025 ;
 - Régime du contrat : capitalisation
- **DIRE** que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69).

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Oui, bonjour. Simplement pour dire que je ne vais pas prendre part au vote.

Merci.

Intervention de M. le Maire

C'est bien noté.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 4 :

PERSONNEL

Délibération portant remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement engagés par les personnels dans le cadre de déplacements temporaires liés à une mission

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Donc il s'agit d'une revalorisation des frais d'hébergement et de repas, telle que mentionnée dans la délibération, avec donc des taux pour les grandes villes et pour la Ville de Paris. Je ne vais pas plus loin, c'est quelque chose de tout à fait normal et là aussi traditionnel.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les nouvelles conditions de prise en charge des frais de déplacement temporaires des agents de la collectivité telles que présentées ci-avant,
- **ADOPTER** le règlement fixant les conditions de prise en charge des frais de déplacement temporaires des agents de la commune de Bron joint en annexe,
- **PRÉCISER** que les barèmes de prise en charge évolueront à l'avenir de la même manière que les barèmes nationaux prévus à l'arrêté modifié du 3 juillet 2006.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 5 :

FINANCES GARANTIE D'EMPRUNT

Demande de garantie partielle d'emprunt par Alliade Habitat - Construction neuve de 41 logements ZAC Terrailon îlots B1 et B2

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Intervention de M. le Maire

On note l'arrivée de Grégory BRUNET à 17h41.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Une délibération aussi qu'on voit régulièrement passer, d'une demande de garantie d'emprunt par un bailleur social pour permettre la construction de logements sociaux. Donc juste dans la délibération, il est précisé qu'on remplit ensemble, à la fois le bailleur social et la collectivité, les conditions nécessaires.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCORDER** la garantie de la Ville de Bron à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un prêt pour financer la construction de 41 logements locatifs sociaux à Bron, d'un montant total de 6 457 017 € souscrit par Alliade Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 155322 constitué de 7 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 968 552,55 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie de la présente délibération.

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale des contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **VOUS ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

J'ai terminé, excusez-moi.

Intervention de M. le Maire

Merci, Marc.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur BOBI.

Intervention de M. Stevens BOBI

Bonsoir à tous,

Donc nous voterons pour, bien sûr. Simplement une question. Alors on connaît tous Alliade Habitat. Je voulais simplement savoir si systématiquement il était fait une étude de santé financière avant justement d'apporter des garanties de ce montant.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Oui, et il y a des règles qui sont fixées dans la délibération pour s'endetter et s'engager effectivement sur de tels projets.

Intervention de M. le Maire

Pour information, Stevens, il y a essentiellement 3, voire 4, grands bailleurs. Enfin, 4 bailleurs à Bron sur lesquels il n'y a aucun risque financier que ce soit Alliade, que ce soit Lyon Métropole Habitat, que ce soit Grand Lyon Habitat et maintenant celui qui est en train d'arriver EMH.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 6 :

ACTION EDUCATIVE

Convention relative à la scolarisation des enfants de l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous,

Cette délibération donc porte sur cette convention qu'on remet à jour, une convention tripartite, donc entre l'Éducation Nationale, la Métropole et la Ville de Bron, qui définit les moyens mis en place pour permettre la scolarisation des enfants accueillis à l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille, plus communément appelé l'IDEF.

Vous avez effectivement dans l'annexe le détail de cette convention.

Simplement à noter, effectivement, les enfants étaient accueillis aujourd'hui sur 3 groupes scolaires et à la demande de la Métropole, on a ajouté un 4^{ème} groupe scolaire, en l'occurrence Jean Jaurès.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Métropole de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et tous les actes afférents à cette convention.

Intervention de M. le Maire

Merci, Tarik.

Des demandes d'intervention ? Monsieur COURT et après Madame DURAND-MOREL.

Intervention de M. Rémi COURT

Chers Collègues,

L'IDEF propose presque 200 places d'accueil d'urgence pour tous les âges jusqu'à la majorité, y compris une pouponnière, un accueil mère-enfant. Ce sont chaque année 700 enfants ainsi qu'une centaine de mamans qui sont accueillis.

S'inscrire à l'école de quartier leur permet de se mêler à des enfants ayant d'autres parcours de vie et facilite leur retour en milieu ordinaire, dans leur famille personnelle, en famille d'accueil, en établissement spécialisé.

Bien qu'il soit financé par la Métropole, l'IDEF est un acteur brondillant qui travaille de manière étroite avec les structures locales, les maisons de la Métropole, les structures médicales, les centres sociaux.

La convention associée à la délibération montre d'ailleurs l'implication conjointe de la Métropole, l'État, la Ville de Bron sur le volet de l'accès à l'éducation scolaire des enfants hébergés à l'IDEF.

La Métropole de Lyon a programmé sa rénovation entamée l'an dernier avec l'inauguration du nouvel espace d'accueil par enfant. La Métropole prévoit également la construction de 4 unités d'hébergement, un dispositif d'accueil de jour des enfants, l'extension de la pouponnière. Tous ces bâtiments seront construits avec des matériaux biosourcés et de réemploi. Au total, la Métropole de Lyon a investi presque 200 millions d'euros pour la protection de l'enfance en 2023.

Notre groupe votera favorablement la délibération.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Madame DURAND-MOREL.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Si je ne mets pas mon micro, ça n'ira pas...

Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur l'Adjoint. Grâce au transfert de compétences sur Lyon, la protection de l'enfance incombe à la Métropole. En effet, elle organise des entretiens dès le 4^{ème} mois de grossesse. Elle suit les parents et assume le repérage des mineurs en danger.

À Bron, avec l'IDEF, nous avons la chance d'accueillir une partie des enfants placés surtout en situation d'urgence. Ces enfants sont de tous milieux et de tous âges, enfin jusqu'à une certaine bien sûr... Ce public maltraité et violé, humilié, souffre. Nous sommes heureux de pouvoir les éduquer dans nos écoles brondillantes, sans rajouter au malheur du malheur au malheur.

L'ancienne DDASS, devenue aide sociale à l'enfance, est très utile, mais elle est elle aussi en grande souffrance. Notons que la crise sanitaire, la crise du logement, l'extrême pauvreté sont des facteurs aggravants. L'état de catalepsie dans lequel se trouve la pédopsychiatrie n'arrange rien, ni la non-application de la loi Aubry avec ces trois séances par an d'éducation sexuelle, qui aideraient les jeunes à comprendre ce qui leur arrive sur le plan intime et affectif. En tout cas, tous les clignotants sont au rouge et ils seront bientôt revisités par des députés socialistes qui réaliseront une enquête parlementaire.

À toutes fins utiles, je rappelle qu'il existe un numéro disponible 24h sur 24 et 7 jours sur 7 qui s'appelle le 119 et que ce numéro-là est membre d'un réseau mondial qui lui aussi se penche sur l'enfance en danger.

Bien évidemment, nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 7 :

ACTION EDUCATIVE

Ajustement des périmètres scolaires

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Merci, Monsieur le Maire.

Alors, ici, sur cette délibération, effectivement, un ajustement des périmètres scolaires. Alors pas de grand chamboulement, c'est simplement effectivement on ajoute sur le boulevard Pinel certains numéros qui n'étaient pas aujourd'hui inclus et qui sont notamment liés à la construction. Donc voilà.

Les enfants donc qui résideront désormais au n°123 à 167 impairs seront scolarisés à l'école Anatole France. De 169 à 205 impairs à Jules Ferry et enfin, de 207 jusqu'à l'infini impair seront scolarisés à l'école Jean Macé.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les modifications de la sectorisation des périmètres scolaires du boulevard Pinel,
- **DIRE** que les périmètres scolaires tels que définis par la délibération n° 20230406DEL4 sont abrogés et remplacés par les périmètres ci-annexés.

Intervention de M. le Maire

Merci, Tarik.

Y a-t-il des interventions ? Oui, Madame BADIN.

Juste, Madame DURAND-MOREL, votre micro. Merci.

Madame BADIN.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Bonjour, Monsieur le Maire, Chers collègues,

Vous présentez ici la liste des adresses et leurs affectations aux écoles de Bron. Ayant été exceptionnellement absente de la Commission 1, je me permets de faire remarquer ici une coquille du tableau annexé. Celui-ci mentionne que les enfants du quartier des Genêts ont une maternelle et une primaire sur place, ce qui n'est actuellement pas le cas, parce qu'ils sont scolarisés dans une autre école.

Par ailleurs, sur ces délibérations qui concernent les écoles et parce que nous sommes le 2 avril, journée de sensibilisation à l'autisme, permettez-nous une question concernant la formation des agents.

En effet, vous avez dit en 2021 que Bron s'engageait pour l'autisme. Trois ans après, qu'en est-il ? Quelles actions avez-vous pu mettre en place ? Est-ce que, par exemple, vous pourriez nous indiquer quelle proportion du personnel qui s'occupe des enfants dans les écoles a été formée à l'accueil d'enfants autistes ?

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il d'autres questions ?

Tarik.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Oui simplement, effectivement, sur la coquille que vous présentez, en fait, ce n'est pas une coquille, c'est simplement actuellement les enfants sont de façon transitoire affectés à La Garenne en attendant la construction du groupe Les Genêts, donc ils dépendent bien effectivement des Genêts, mais sont affectés transitoirement aux Genêts.

Sur effectivement la proportion, je pourrais regarder plus en détail. Après le personnel, on les forme à aussi bien, voilà au handicap, à l'autisme, au harcèlement. Enfin, voilà toutes les situations. Mais je pourrais regarder en détail et vous dire précisément ce qu'il en est.

Intervention de M. le Maire

Madame CHAREYRE.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Oui, en ce qui concerne effectivement l'autisme, d'une part, vous le savez, depuis la 4^{ème} année, on est dans l'organisation d'HandiBron, où effectivement l'autisme est largement représenté. Nous travaillons beaucoup aussi avec le centre ADIS du Vinatier et l'Adapei. Cette année, on aura aussi des actions pour les élections européennes, puisqu'un groupe d'autistes viendra repérer les lieux, aura des urnes prêtées en amont pour effectivement expliquer l'importance des votes. Et puis on travaille également sur un permis piéton qui sera remis aux personnes atteintes d'autisme. Mais effectivement, on est quand même très vigilants et très attentifs à la prise en charge de ce type de handicap.

Intervention de M. le Maire

Merci.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 8 :

COMMERCE

Création du tarif des emplacements des marchés à thème

RAPPORTEURE : MME NATHALIE BRAMET-REYNAUD

Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bron organise régulièrement des marchés à thème (marché d'été, marché de Noël, marché de créateurs ...) sur son territoire.

Ces événements permettent de mettre en avant des artisans, créateurs, commerçants de qualité, proposant une gamme de produits ou des prestations à destination de tous les publics.

Une consultation est lancée en amont de chaque action de façon à identifier des candidats susceptibles de répondre aux attentes de la commune pour l'animation, la qualité et la diversité de ces marchés.

Les exposants retenus doivent s'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public pour les stands.

Dans un souci de simplification des procédures, de cohérence et de clarté, nous vous proposons d'unifier les tarifs de tous ces marchés à thème.

Il est proposé un montant unique de 5 € le mètre linéaire par jour par participation.

Par conséquent, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **FIXER** le tarif des marchés à thème à 5 € le mètre linéaire par jour et par exposant pour l'occupation du domaine public.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des interventions ? Monsieur MAZANA, Monsieur BOBI.

Monsieur MAZANA.

Intervention de M. Roger MAZANA

Oui, merci, Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe, dans cette délibération, il nous est proposé de créer un tarif journalier de 5 € le mètre linéaire d'emplacement pour des marchés à thème. Vous expliquez que, outre des artisans et des créateurs, les professionnels concernés seraient des commerçants de qualité. L'usage de ce qualificatif est surprenant.

Par ailleurs, vous précisez que la redevance d'occupation du domaine public concerne des stands. Lors de la Commission préalable à ce Conseil, vous nous avez dit que pour le marché de Noël, vu que sa durée serait limitée à 3 jours, il n'y aurait pas de chalets, mais des barnums et des tables. Les termes employés laissent entendre que la redevance concerne la seule occupation du domaine public, comme pour les marchés forains, et non une prestation de services qui comprendrait la mise à disposition et l'installation de matériel par la Ville. Vu les imprécisions quant à ce que recouvre le tarif journalier, nous nous abstenons.

Intervention de M. le Maire

Monsieur BOBI.

Intervention de M. Stevens BOBI

Oui, merci. C'est une très bonne chose de vouloir simplifier justement et d'uniformiser les tarifs, donc très bien. Par contre, on se pose la question du tarif en lui-même de 5 € le mètre linéaire, on trouve ça extrêmement bas et on s'étonne justement de voir qu'il n'a pas été fixé beaucoup plus haut, dans la mesure où on pense qu'il y a beaucoup de dossiers qui sont déposés, donc ça ne rebutterait pas énormément de personnes d'avoir un tarif qui soit un peu plus élevé et dans l'optique d'aussi ramasser des fonds. Voilà. Pourquoi ce tarif de 5€ et pas potentiellement le doubler ?

Intervention de Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD

Alors pour répondre à la première question, pour l'instant, la simplification était de simplifier par rapport au marché en général. On n'a pas spécifié le marché de Noël, parce que pour l'instant, on n'a encore pas déterminé, on n'a encore pas fixé comment sera représenté le marché de Noël. Donc c'est vrai qu'il y avait des chalets, les chalets représentaient 10 € par jour, donc sur 10 jours, ce qui faisait 200 € par exposant. Donc on avait déjà fait le choix de ne pas mettre un coût élevé pour les chalets. On était par rapport aux autres communes, assez bas par rapport à ce que proposaient d'autres communes.

Pour la qualité, en fait, c'est simplement qu'on souhaite répondre aux besoins des Brondillants et à ce qui nous est demandé. Et c'est vrai qu'on a énormément de demandes et on fait un choix de préserver et de choisir déjà une diversité. Et puis on a toujours été sur du local. Donc voilà ce qui était entre guillemets, un sens très large.

On pourrait augmenter davantage, mais ce n'est pas le choix. Enfin, le choix c'est d'être là présent, d'être une animation pour les Brondillants, d'être aussi essentiellement pour des créateurs de la Ville et des villes proches. Donc on reste sur ce critère-là. Après ce n'était pas le but. Et je vous dis, pour le marché de Noël, on n'a encore pas déterminé si on aura des chalets et ce qu'il en sera encore pour la fin de l'année. Est-ce que j'ai répondu à toutes les questions ? Je ne sais plus.

Intervention de M. le Maire

Oui, juste pour compléter, Nathalie. Pour Monsieur BOBI, en fait, il y a une vraie concurrence entre les marchés de Noël notamment, et c'est encore tout neuf, puisqu'on en sera à la 4^{ème} édition, si je ne me trompe pas. Donc on est encore « nouveau » sur ce marché de Noël. L'idée effectivement, c'est en proposant un tarif relativement bas, c'est plus simple pour faire venir des exposants de qualité. On est sur des sommes qui sont quand même, comme vous l'avez dit à juste titre, modiques. Quand bien même on doublerait, certes on ferait rentrer un peu plus dans les caisses, mais on est dans du symbolique.

En revanche, par exemple, là où ça a vraiment été intéressant, vous me permettez d'en parler, c'est lorsqu'on a mis depuis 3-4 mois, enfin, on a voté la délibération il y a un an à peu près, concernant la publicité qualitative sur le B[R]ONJOUR. Là, en l'espace de 4 mois, on a déjà fait rentrer quasiment 20 000 €, ce qui veut dire que sur l'année, si on suit le même rythme, on sera à peu près sur des rentrées d'argent nouvelles de 50 000 €. Voilà donc là, c'est vraiment significatif et là, ce n'est pas du gagne-petit où on va passer de 5 à 10 €.

On passe au vote. Qui vote contre ?

Intervention de M. Roger MAZANA

Excusez-moi.

Intervention de M. le Maire

Monsieur MAZANA, vous avez déjà posé votre question.

Mais on passe au vote qui...

Intervention de M. Roger MAZANA

Mais vous n'y avez pas répondu sur le fait que ce n'était pas de la mise à disposition de matériel et que c'était une occupation du domaine public.

Intervention de M. le Maire

Monsieur MAZANA, attendez, vous avez déjà posé votre question.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Abstentions : M. ANGOSTO, M. BOUABDALLAH, M. BOUDEBIBAH, Mme DURAND-MOREL, Mme MOREL et M. MAZANA.

Intervention de M. le Maire

Je vous prie de m'excuser, mais il y a un règlement intérieur qu'on a tous voté. Si je ne l'applique pas... Enfin, c'est soit je l'applique pour tout le monde, soit je l'applique pour personne. Vous le connaissez autant que nous, Monsieur MAZANA. Voilà, je vous prie de m'excuser de simplement le faire appliquer.

DÉLIBÉRATION N° 9 :

ENVIRONNEMENT COMMUNICATION

Rapport sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement Rapport annuel 2022

RAPPORTEURE : MME MARION CARRIER

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Direction de l'Eau de la Métropole de Lyon a édité son rapport annuel pour l'année 2022. Comme chaque année, la Ville doit présenter ce rapport.

Pour rappel, on est donc sur le rapport de l'année 2022, la dernière année dans laquelle la Métropole gère cette compétence en DSP.

Quant à lui, le service d'assainissement était également à cette époque déjà géré en régie par la Métropole de Lyon.

Pour résumer ce rapport, il n'y a pas énormément d'informations qui concernent Bron. Simplement, on constate une évolution de 2,5% du nombre d'abonnés sur la Ville et le rapport nous rappelle l'investissement de la Métropole au niveau de la gestion et de la sécurisation des réseaux qui s'élevait quant à lui à environ 2 millions d'euros HT.

Le rapport nous rappelle que les contrôles sanitaires des réseaux effectués par l'ARS (l'Agence Régionale de Santé) étaient satisfaisants, au regard des paramètres de contrôle que sont les leurs.

Le rapport nous rappelle également la tarification de l'eau en 2022. Donc on était sur une tarification plus ou moins similaire à 2021, avec une augmentation au 1^{er} janvier 2023 qui était marquée par la fin de la DSP avec l'Eau du Grand Lyon.

Les enjeux de l'année 2022 se rapportaient plutôt à ce que la Métropole de Lyon construisait son nouvel établissement public pour la gestion de l'eau et qui mettait donc fin à sa DSP avec Eau du Grand Lyon, filiale de Veolia.

Je n'ai rien d'autre de spécifique à rajouter. Simplement que la Ville travaille également sur son champ de compétence à préserver la ressource eau. On y reviendra sur la délib, pas suivante, mais encore celle d'après.

Voilà un petit peu tout ce que j'avais à dire.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la communication qui vous est faite des rapports 2022 sur la qualité de l'eau potable et sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de l'ARS et de la Métropole de Lyon,
- **INFORMER** les Brondillants que ces rapports sont à la disposition du public pour consultation en Mairie (aux Services Techniques) pour une durée d'un mois.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci, Marion.

Des demandes d'intervention ? Alors, Madame BADIN et Madame MOREL.

Madame BADIN.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Les enjeux qui sont face à nous autour de l'eau, enjeux liés au changement climatique et liés aux pollutions, sont majeurs et méritent que l'on prenne le temps d'en parler. Permettez-moi de vous parler de René DUMONT. René DUMONT, c'était un ingénieur agronome. Il a été le premier candidat à l'élection présidentielle en France, candidat écologiste, en 74. Il s'était alors présenté aux Français avec un verre d'eau pour inciter à la préserver. Il évoquait alors aussi le problème de l'accumulation de CO² dans l'atmosphère et le possible problème de changement climatique. Il évoquait aussi l'épuisement des ressources. C'était il y a 50 ans. Mais pourquoi n'a-t-il pas été écouté ? Moi, sincèrement, ça me met en colère. Nous n'en serions sûrement pas là.

Aujourd'hui, le ministre de la transition écologique, Monsieur BÉCHU, demande aux Français de se préparer, de s'adapter à un climat à +4°C en moyenne annuelle à l'horizon 2100. Pour cela, Météo France et des scientifiques modélisent ce à quoi on doit s'attendre. Ainsi, on peut s'attendre à ce que le Rhône, le fleuve Rhône, voit son débit réduit de 20% d'ici 30 ans. Imaginez les conséquences sur les écosystèmes, mais aussi sur l'agriculture, l'industrie et sur l'alimentation en eau potable.

Pour faire face à ces enjeux vitaux pour nous, la Métropole de Lyon a repris en gestion publique la production et la distribution d'eau potable. Une tarification solidaire et environnementale de l'eau vient d'être mise en place. Trois tranches seront instaurées pour les particuliers, distinguant ainsi les usages répondant à des besoins vitaux, domestiques et d'agrément. La première tranche sera gratuite, ça correspondra à une consommation d'eau inférieure à 12 m³. La seconde tranche pour une consommation entre 12 et 180 m³ se verra appliquer un tarif régulier, le tarif en vigueur fixé et révisé annuellement par Eau Publique du Grand Lyon. Et la troisième tranche se verra appliquer à un tarif double du tarif en vigueur, incitant ainsi à la sobriété. Je précise que moins de 5% des usagers sont actuellement concernés par la troisième tranche, donc la tranche pour laquelle le mètre cube coûtera le plus cher. Et je précise aussi que la consommation moyenne pour un foyer de 4 personnes, à titre d'exemple, est de 120 m³.

Cette nouvelle tarification répond ainsi à un enjeu de sobriété avec un objectif fixé de diminution des consommations d'eau potable de -15% d'ici 2035 et un enjeu d'universalité et de solidarité envers les foyers les plus précaires.

Cette nouvelle tarification intervient à l'issue d'un processus de concertation citoyenne inédit. Pendant plus de 6 mois, l'Assemblée des usagers de l'eau a mené un travail de réflexion contribuant activement à la définition de cette nouvelle structure tarifaire.

L'eau est notre bien commun le plus précieux.

Merci pour votre écoute.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Oui, bonjour. Mon intervention va compléter celle de Madame BADIN. Tout d'abord, nous souhaitons à travers cette intervention, saluer à nouveau la reprise en régie de l'eau potable par la Métropole de Lyon à partir de 2023. Ce rapport, vous l'avez dit Madame CARRIER, concernait l'année 2022. Il constitue donc le dernier rapport concernant la gestion par Veolia.

Nous souhaitons par ailleurs saisir ce sujet de la qualité de l'eau pour mettre en lumière, même si notre territoire brondillant n'est par chance pas concerné, la vaste pollution de l'eau en cours au Sud-Ouest de notre Métropole.

En effet, grâce au travail de la presse, suite à différentes enquêtes journalistiques, notamment le journal Libération puis France Télévision, les risques encourus par les activités industrielles d'Arkema et de Daikin concernant les perfluorés et autres dérivés ont été révélés.

Ces polluants ont des propriétés chimiques particulières qui confèrent une capacité répulsive à l'eau et au pétrole. Le risque est donc réel, tant pour l'environnement que pour le corps humain.

Depuis mai 2022, des médias indépendants ont mené des investigations qui ont révélé des concentrations alarmantes de PFAS sur le territoire de Pierre-Bénite et celui des autres communes avoisinantes. La consommation de légumes, d'œufs et d'eau a été déconseillée à plusieurs reprises.

Le Progrès a également relaté les études menées par l'État concernant les rejets des liquides de la plateforme industrielle. Selon l'Anses, les PFAS présentent des risques et des effets nocifs pour la santé, notamment en matière immunitaire. Ils provoquent une augmentation du taux de cholestérol, peuvent entraîner des cancers, causer des effets sur la fertilité et le développement du fœtus.

En juillet 2023, Arkema a informé les personnes auxquelles elle a concédé des jardins potagers de ne plus consommer les fruits et légumes issus de ces sols. L'État a élargi ces recommandations en déconseillant la consommation des poissons du Rhône, les légumes et les œufs issus des potagers des communes concernées.

Une plainte contre X a été déposée par les communes concernées, 31 communes plus une communauté de communes, ainsi que par des personnes physiques et des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique. Les communes ont engagé des frais afin d'acheter par exemple des systèmes de filtration de l'eau, notamment pour équiper leurs crèches et leurs écoles, y compris la restauration scolaire. Mais ce n'est pas à elles de pallier les pollutions des industriels.

Le 19 mars dernier, la Métropole de Lyon a donc assigné en justice les industriels Daikin et Arkema à l'origine de la pollution aux PFAS. L'objectif est de contraindre ces entreprises responsables à endosser le coût de la dépollution.

Nous souhaitons soutenir ces différentes actions et remercions la presse pour son travail d'investigations en la matière.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Juste, Madame MOREL, pour vous dire qu'on a apporté notre soutien à Monsieur MOROGE, qui est actuellement maire d'Oullins-Pierre-Bénite, qui à l'époque était maire de Pierre-Bénite, dès 2022. Voilà donc Libération a peut-être fait son article et d'ailleurs peu importe et c'est très bien qu'on en parle de plus en plus. C'est tellement problématique que c'est transpartisan. Mais voilà, c'est quelque chose, effectivement, dont on s'est saisi. On a apporté notre soutien à Jérôme MOROGE dès 2022, bien longtemps avant la sortie dans Libération de l'article.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ah, on prend acte, pardon.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 10 :

ENVIRONNEMENT COMMUNICATION

Rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2022

RAPPORTEURE : MME MARION CARRIER

Monsieur le Maire, Chers collègues,

L'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait l'obligation aux collectivités de réaliser et de présenter un rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, quel que soit le mode d'exploitation de ce service public.

Au même titre que pour le rapport précédent, la Ville se doit de le présenter en Conseil municipal.

Je vais simplement rappeler un petit peu les éléments qui intéressent la Ville de Bron.

Entre 2021 et 2022, on constate globalement une petite baisse au niveau des déchets sur la Ville, -5% au niveau des ordures ménagères et -1,2% sur les déchets recyclables. On constate une hausse sur les déchets verts, avec une hausse de 24% qui s'explique notamment parce qu'on a ajouté 6 nouveaux silos à verre sur la Ville. Toujours les ramassages des déchets spécifiques lors de collectes spécifiques, que ce soit sur les déchets D3E électriques et électroniques, les sapins au moment de Noël. Donc ça, ce sont des actions spécifiques.

On compte aussi la distribution des composteurs individuels fournis aux Brondillants. On en a réceptionné 240 sur la Ville de Bron, et je rappelle que la Ville s'associe totalement à cette action métropolitaine et qu'on met en place ce qu'il faut pour que ces moments où la Métropole donne les composteurs puissent se faire en bonne et due forme.

Rappeler également que la Métropole dispose de 19 déchetteries sur son territoire et 10 déchetteries mobiles en plus. À titre d'information, sur la déchetterie Bron Décines, en 2022, on était à 8 639 tonnes de déchets, avec notamment une partie déchets végétaux sur laquelle la Métropole travaille un petit peu plus précisément.

Malgré tous ces services, la problématique des dépôts sauvages continue et persiste sur notre territoire : 6 608 tonnes de dépôts sauvages enlevées par les services de la Métropole. La Ville, elle, a également récupéré 30 tonnes d'encombrants laissés sur le territoire brondillant sur l'année 2022.

J'en profite donc pour saluer et pour remercier l'ensemble des services qui participent à améliorer notre cadre de vie en ramassant ces déchets en dépôt sauvage.

Rappeler également que la Ville s'associe totalement dans cette politique proactive pour limiter les productions de déchets, que ce soit sur la partie communication/sensibilisation que sur la partie action, avec les moyens qu'on a mis en œuvre, que ce soit sur les marchés forains ou avec les agents au piquetage que l'on finance sur nos finances propres au-delà de la Métropole. Voilà.

Le rapport est donc consultable au niveau de la direction des services techniques et sur le site de la Métropole de Lyon.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la communication qui vous est faite par la Métropole de Lyon du rapport 2022 sur le service public d'élimination des déchets.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci, Marion.

Des questions ? Madame BADIN, Monsieur THIBAUD, Madame DURAND-MOREL.

Madame BADIN.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Merci.

Merci pour ces éléments. Nous nous réjouissons des diminutions concrètes des tonnages de déchets générés. 5% sur les ordures ménagères en 2021 et 2022, c'est notable. Nous tenons à souligner l'ambition des politiques métropolitaines sur la réduction des déchets et la meilleure valorisation matière et énergie de ceux-ci.

Récemment, la Métropole a installé 77 bornes à compost pour collecter les déchets alimentaires à Bron. C'est une amélioration notable du service public de gestion des déchets. Ainsi, la possibilité de composter est offerte à toutes et tous à Bron.

Rappelons aussi que la Métropole distribue gratuitement des composteurs pour les Brondillants qui ont un jardin. Il suffit d'en faire la demande.

Ce sont aussi des bonnes nouvelles, car ce sont des économies d'énergie. Incinérer ces déchets composés à 80% d'eau était inutilement énergivore. Et puis le compost devient un engrais de qualité qui est utile pour fertiliser les sols qui sont travaillés par les agriculteurs locaux, donc que des bonnes nouvelles.

Merci pour votre écoute.

Intervention de M. le Maire

Monsieur THIBAUD.

Intervention de M. Hervé THIBAUD

Merci, Monsieur le Maire.

Juste une question, pourrait-on demander un premier bilan à la Métropole sur la mise en place des bornes de compostage publiques ? Voilà, savoir comment ça fonctionne, si ça fonctionne bien, et cetera.

Intervention de Mme Marion CARRIER

Il y aura un rapport sur les 6 mois, un an après les premières poses. Globalement, ça se passe plutôt bien à Bron. J'en profite pour rappeler qu'on a eu les remerciements de la Métropole, parce qu'on a fait une campagne de communication sur les bornes à déchets alimentaires qui était a priori exceptionnelle au niveau de la Métropole et on était, peut-être pas la seule, mais en tout cas une des seules villes à avoir fait un tel accompagnement communication sur nos lieux de communication municipaux.

Rappeler également, puisque là c'était le rapport 2022, mais puisqu'on parle de ce qu'il vient de se passer début d'année, que ces nouveaux équipements qui permettent de mieux trier et de trier plus précisément les différents déchets s'accompagnent également d'un réajustement des tournées, qu'il y a eu une diminution globalement. On perd un ramassage d'ordures ménagères bac gris et on a pris un bac recyclage. Il y a eu quelques soucis sur la Ville de Bron, qu'on a fait remonter à la Métropole et que la Métropole se doit de gérer. C'était pour compléter le propos.

Intervention de M. le Maire

Madame DURAND-MOREL.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame CARRIER.

Éliminer les déchets c'est bien, c'est très bien, mais ça coûte, et je pense que ça coûte trop cher. Le mieux à mon avis c'est juste de ne pas en produire. D'ailleurs, la flore et la faune sont impactées. Protégeons-nous en les protégeant, car tel l'arroseur arrosé via la chaîne alimentaire, chaque jour, Mesdames, Messieurs, nous avalons la surface d'une carte bancaire de plastique. Ceci provoque des dégâts dans l'organisme qui n'est évidemment pas prévu pour les digérer.

En effet, par ailleurs, un septième continent de 1,6 million de kilomètres carrés, soit à peu près 3 fois la France, un gloubi-boulga de 1 800 milliards de déchets de plastique polluent le Pacifique Nord. Mais il n'y a pas que lui qui est pollué, malheureusement.

Or, nous, consommateurs, nous avons un pouvoir puissant, car nous pouvons tous et toutes, toutes et tous, c'est mieux, bien mieux acheter. Nos ancêtres avaient des cabas, des filets, des boîtes de conserve vides. Ils réutilisaient tout ou presque. Nous remercions la Métropole qui a picoré Bron de composteurs, 77 bornes. Et merci à vous pour les affiches informatives.

Je voudrais dire que les premiers bacs à compost, j'en étais une utilisatrice et une demandeuse, étaient déjà gratuits au mandat dernier.

Pour autant, Monsieur le Maire, nous souhaiterions pour chaque manifestation, et notamment pour le forum des associations, la présence de boîtes de tri particulières en fonction des matières à recycler. Peut-être d'ailleurs, devrions-nous tous ensemble reconsidérer, en tant que citoyens, l'achat de ce dont nous avons réellement besoin et oublier un temps d'encombrer nos armoires ou d'acheter à prix d'or de l'inutile et du pré-jetable. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas et nous en sommes tous et toutes les acteurs responsables.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci.

On prend donc acte du rapport.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 11 :

ENVIRONNEMENT

Subventions pour l'acquisition de dispositifs de récupération d'eau de pluie en 2024

RAPPORTEURE : MME MARION CARRIER

Monsieur le Maire, Chers collègues,

J'ai l'honneur de rapporter cette délibération, dont l'objet me tient tout spécifiquement à cœur. Dans le cadre de notre politique environnementale que nous souhaitons la plus attractive et la plus sensible aux besoins des administrés, nous accordons une attention toute particulière à la gestion de nos ressources naturelles, et notamment à la ressource eau, la plus indispensable qui soit.

Avant de vous présenter la délib, je voudrais rappeler quand même quelques actions que nous portons dans le cadre de nos politiques publiques afin de conserver, économiser au mieux cette ressource eau.

Je pense que je l'avais déjà présenté l'année dernière, mais un petit rappel. Déjà sur tout ce qui est aménagement du territoire, je rappelle que la Ville travaille à la désimperméabilisation des sols, que ce soit sur l'espace public ou dans les cours d'école.

Également, les techniques de jardinage, d'arrosage et de gestion des réseaux se veulent les plus responsables possible en la matière. Je tiens à saluer et à remercier le travail de fond qui est mené par la directrice de la performance environnementale et par l'ensemble des agents sur le terrain.

Également sur la partie patrimoine, la Ville travaille à l'optimisation de cette ressource eau dans nos bâtiments. Nous avons mis en place des systèmes très pratiques pour modérer l'utilisation, que ce soit au niveau des chasses d'eau, des robinetteries, toutes ces choses très technico-pratiques. Tout cela avec un système de surveillance spécifique mis en place par les plombiers de la Ville. Je salue ici également, encore une fois, le directeur des services techniques, la directrice du patrimoine et l'ensemble des agents du CTM.

Aujourd'hui, l'idée c'est de présenter une action plus concrète qui soit à disposition du grand public et qui vise à encourager les habitants à limiter leur consommation d'eau potable et à les sensibiliser pour faire face aux épisodes répétitifs de sécheresse que nous commençons à trop connaître.

C'est pourquoi nous proposons une nouvelle aide financière pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie qui, nous pensons, pourront être un levier important pour favoriser une gestion plus raisonnée de la ressource en eau par tout un chacun.

Globalement, ces récupérateurs d'eau permettront de limiter la consommation d'eau potable, limiter la quantité d'eau propre dans les réseaux d'assainissement unitaire, serviront à arroser les jardins et potagers, même en période de restriction d'eau, lutter contre le développement du moustique tigre par le type d'équipement que nous favorisons et éventuellement, dans un second temps, laver les extérieurs ou les véhicules là où il n'y a pas forcément besoin d'utiliser de l'eau potable.

Cette aide sera à destination de tous, que ce soit en habitat individuel ou en habitat collectif. L'objectif, c'est vraiment de viser tout le monde, quel que soit le mode de vie. Les conditions d'éligibilité sont précisées dans la délibération. Je ne vais pas m'attarder dessus.

En revanche, revenir sur le montant de l'aide :

- Pour l'habitat individuel, l'aide financière s'élèvera à 50% du montant de l'achat d'une cuve d'une contenance supérieure à 300 litres, plafonnée pour un montant de 50 €.
- Pour l'habitat collectif, l'aide financière de la Ville s'élèvera à 50% du montant de l'achat d'une cuve d'une contenance supérieure à 1 000 litres et inférieure à 2 000 litres, plafonnée à 100 € jusqu'à 4 dispositifs par copropriété ou 50% du montant de l'achat d'une cuve d'une contenance supérieure à 2 000 litres, plafonnée à 200 € jusqu'à 4 dispositifs par copropriété.

Ces aides sont cumulables avec toute autre aide, que ce soit de l'État, de la Région ou de la Métropole de Lyon.

Tous les détails au niveau des pièces à fournir pour demander cette subvention sont dans la délibération. Voilà.

Je tiens simplement à saluer que cette action était également attendue par les conseillers de quartier, ce qui me laisse présager que ce sera une réussite, sans conteste.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise en place d'une subvention pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie pour l'année 2024,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions aux particuliers et aux copropriétés brondillantes répondant aux critères d'éligibilité et ayant fourni un dossier conforme.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci, Marion.

Des interventions ? Madame BADIN, Monsieur BOBI.

Madame BADIN.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Oui, nous avons déjà parlé des enjeux associés à l'eau et plus particulièrement à notre alimentation en eau potable. Ici, vous proposez de subventionner l'achat de récupérateurs d'eau de pluie. Les eaux de pluie ainsi récupérées pourront alors être utilisées pour des usages extérieurs : arrosage, lavage de terrasse, mais aussi pour certains usages internes, chasses d'eau ou certains lavages. Et cela permet de limiter les prélèvements d'eau potable. Cette action nous semble donc une très bonne idée.

Nous suggérons toutefois d'associer à cette politique, différents messages d'accompagnement. Et comme vous nous l'avez dit, votre communication est particulièrement bonne. Ce sera doublement efficace. Il s'agirait de passer deux types de messages. D'abord pour viser la sobriété, faire évoluer ces pratiques, par exemple, de jardinage en privilégiant l'implantation d'essences supportant mieux le manque d'eau, le paillage pour retenir l'eau ou certaines techniques d'arrosage qui permettent d'être très efficace dans l'apport d'eau et la croissance des plantes ou aussi conseiller des gestes d'économie de l'eau : installation de douchettes économes par exemple. Donc ça, c'est un premier volet.

Le deuxième type de message d'accompagnement, c'est pour avoir une attention très forte vis-à-vis du développement de gîtes larvaires de moustiques tigres.

La délibération indique que la récupération d'eau de pluie permet de lutter contre le développement du moustique tigre. Nous aurions besoin d'explications sur ce point-là, parce qu'à notre sens, ce genre de récupérateurs d'eau de pluie peut être vraiment un endroit où les moustiques vont s'installer et se développer beaucoup. Donc vraiment quand les gens installent, il faut avoir des précautions vis-à-vis de ces stockages d'eau de pluie pour qu'ils ne se retrouvent pas envahis de larves de moustiques. Voilà.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Monsieur BOBI.

Intervention de M. Stevens BOBI

Très rapidement, simplement pour dire qu'on est très satisfait de cette délibération parce que je l'avais soutenue, j'avais pris deux fois la parole dans les conseils municipaux pour justement défendre ce principe de subvention. Donc on espère et on ne doute pas que ce sera une belle réussite et qu'on pourra aller encore plus loin à ce sujet sur les années qui viennent.

Intervention de M. le Maire

Marion.

Intervention de Mme Marion CARRIER

Sur la partie sensibilisation, on va accompagner ça d'une forte campagne de sensibilisation, il n'y a pas de souci. L'idée, c'était de dire que ce sera des bacs fermés donc forcément ce sera imperméable aux moustiques. C'était un petit peu l'idée de dire que ça permettra de contenir l'eau à ce sens-là. Et Stevens, merci, effectivement, c'était attendu par les conseils de quartier.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Bien et merci à toi Marion et à ton équipe pour ce beau projet.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 12 :

ENVIRONNEMENT

Demande d'Autorisation Environnementale de la société SOTERLY pour l'exploitation d'une plateforme de regroupement, de tri, de transit et de valorisation de déchets inertes située Boulevard des Droits de l'Homme à Bron.

RAPPORTEURE : MME MARION CARRIER

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Le 22 février 2024, la commune a été destinataire d'un courrier de la Préfecture l'informant de la mise en place d'une consultation du public du lundi 18 mars 2024 au lundi 15 avril 2024 inclus.

Cette consultation porte sur la demande présentée par la société SOTERLY (Société de Terrassement Lyonnais) en vue d'exploiter une plateforme de regroupement, de tri, de transit et de valorisation de déchets inertes située boulevard des Droits de l'Homme à Bron.

Les activités de la société SOTERLY étant inscrites à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), elles doivent faire l'objet d'une autorisation préfectorale après consultation publique.

La plateforme sera implantée sur la commune. Le site correspond à une zone de stockage de matériaux appartenant à la Métropole de Lyon. Il est situé au croisement de l'avenue Général de Gaulle et du boulevard des Droits de l'Homme. Son accès se fait par l'avenue Louis Mouillard.

L'autorisation porte sur l'installation d'une plateforme de tri, transit, regroupement et revalorisation des déchets inertes du BTP. Elle élabore des granulats employés dans la construction et l'entretien des chaussées et de plateformes en revalorisant des matériaux inertes issus des chantiers de déconstruction et de terrassement.

Les matériaux entrants proviennent principalement des chantiers de terrassement et déconstruction situés dans l'agglomération lyonnaise et réalisés essentiellement par les entreprises locales de BTP. Sont admissibles sur la plateforme : béton, briques, tuiles et céramiques, mélanges de béton, verre, mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron, terres et cailloux ne contenant pas de substance dangereuse, emballage en verre.

Aucune construction ne sera réalisée dans le cadre du projet, un bungalow de chantier servant de réfectoire et de sanitaires sera raccordé aux réseaux communaux.

Le projet est compatible avec le PLU-H de la Ville de Bron sur la zone AU3.

Le dossier est disponible sur Internet.

Dans le cadre de la consultation de la population prévue par les différents textes, il appartient au Conseil Municipal de Bron de donner son avis sur ce dossier.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ÉMETTRE** un avis favorable à la demande d'enregistrement de la société SOTERLY pour l'exploitation d'une plateforme de recyclage de matériaux inertes aux rubriques 2515 et 2517 sur la commune de Bron,
- **DEMANDER** à l'exploitant le strict respect de l'ensemble des prescriptions réglementaires présentées dans le dossier de demande d'enregistrement sur :
 - le classement du site en Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ;
 - la gestion des eaux ;
 - la gestion des déchets ;
 - le Plan de Protection de l'Atmosphère,

- **DEMANDER** à l'exploitant de mettre en œuvre toutes les mesures visant à réduire les émissions de poussières liées au fonctionnement du site et à la circulation des véhicules comme prescrites dans le dossier de demande d'enregistrement,
- **DEMANDER** à l'exploitant de mettre en œuvre toutes les mesures visant à garantir que les véhicules entrant et sortant de l'installation n'entraînent pas de boue sur les voies de circulation ou toute autre perturbation de circulation sur domaine public.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci, Marion.

Des interventions ? Monsieur BOBI.

Intervention de M. Stevens BOBI

Merci.

Simplement donc le groupe En Avant Brondillants est toujours favorable au développement économique et industriel sur la commune, donc ça, aucun souci. Pour autant, on a deux inquiétudes principales et on aimerait justement pouvoir être rassurés à ce sujet. D'une part en ce qui concerne l'impact routier, puisqu'on ne sait pas quantifier le nombre finalement de camions qui viendront déverser les déchets BTP sur cette zone-là, donc savoir quelles conséquences ça peut avoir. Et deuxièmement, est-ce qu'il y a une étude de pollution qui a été faite, notamment pollution des sols, puisque des produits chimiques sont utilisés ? Il y a les fiches de sécurité des produits qui sont intégrées dans le document. Et savoir ce que la mairie a pu faire comme étude à ce niveau-là.

Intervention de Mme Marion CARRIER

C'était tout fait via la préfecture. En fait, nous, on est là juste pour avis. Donc toutes ces choses-là ont été faites pour la préfecture. C'est pour ça qu'on a décidé de donner un avis du coup favorable, puisque tout était ok côté préfecture, mais avec ces réserves-là, notamment sur le trafic. C'était évidemment l'inquiétude qui était la nôtre. C'est pour ça qu'on a mis ces « réserves-là ».

Intervention de M. le Maire

Puis également aussi peut-être juste pour compléter, Marion, l'activité était déjà existante. Ce n'était pas la même entité, mais il y avait déjà une activité similaire qui était là. Et puis le fait d'occuper ce terrain, ça permet justement aussi qu'il ne soit pas utilisé par des occupations illégales type gens du voyage ou autres. Donc c'est un moyen à la fois d'occuper le terrain. Mais à partir du moment où c'est traité par la préfecture, honnêtement, on peut, je pense, faire confiance sur les questions de santé publique.

Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Non.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Intervention de M. le Maire

Marc DUBIEF est parti à 18h23.

DÉLIBÉRATION N° 13 :

ESPACES EXTERIEURS

Réaménagement de la place Jean Moulin – Approbation d’une convention de transfert de maîtrise d’ouvrage (CTMO) avec la Métropole de Lyon

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames, Messieurs,

L’opération de réaménagement-désimperméabilisation de la place Jean Moulin dans le quartier de Terraillon à Bron est inscrite dans le projet de territoire de la CTM Porte des Alpes, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2022, dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain.

C'est un projet voulu par la Ville de Bron et appuyé par la Métropole de Lyon.

La Ville de Bron et la Métropole de Lyon ont validé les grandes orientations de réaménagement de la place Jean Moulin sous l’angle de la végétalisation, la désimperméabilisation et devant comporter une part importante de concertation avec les habitants.

L’amélioration de la lisibilité, de la sécurité et de la qualité de la place impliquera une intervention sur chacun des sous-espaces sous la forme :

- d’un complément d’aménagement ludique et paysager sur le square existant,
- d’une forte intervention sur l’organisation spatiale et le mobilier urbain du parvis central,
- d’un redimensionnement du parking et du marché forain sur la partie Nord afin de permettre la création d’un square petite enfance.

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

- Automne 2024 : lancement des études de maîtrise d'œuvre,
- 2024-2025 : études de conception et concertation avec les habitants,
- Fin 2026 : démarrage des travaux.

Il a été convenu entre les parties que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Ville de Bron.

Le montant prévisionnel de l’opération est estimé à 1 800 000 € TTC.

La participation de la Métropole, pour la phase études et concertation, s’élève à 200 000 € au titre des frais de maîtrise d’ouvrage, d’études et de concertation.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER :**

a) Le projet de réaménagement-désimperméabilisation de la place Jean Moulin à Bron, inscrit dans les opérations de végétalisation des espaces publics, axe n° 4 trame verte et bleue, volet 2 du pacte de cohérence métropolitain,

b) La Convention de transfert de maîtrise d’ouvrage à passer entre la Métropole et la Ville de Bron,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des interventions ? Monsieur BOUABDALLAH, Madame BADIN.

Monsieur BOUABDALLAH.

Intervention de M. Djamel BOUABDALLAH

Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons évidemment ce projet, vous venez de le dire, à l'initiative de la Ville, mais conjointement porté avec la Métropole. Nous partageons également les enjeux, les enjeux que vous avez décrits, à savoir redonner du sens à cette place et confirmer ses fonctionnalités d'espace familial, de parking et de marché forain.

Vous l'avez dit, ce projet ne démarrera qu'en 2026 et dès janvier, il est mentionné dans le planning prévisionnel de l'opération, un diagnostic et des scénarii et à partir de scénarii pour confirmer le projet, enfin, en tout cas, pour définir le projet. Et à partir d'avril 2025, vous envisagez une restitution des ateliers thématiques autour du mobilier, des jeux, de la végétalisation. Donc le projet ne sera finalisé qu'aux alentours de juillet/août 2025.

En termes de méthode, il est prévu un questionnaire. Vous avez répondu pour l'implication des habitants dans votre intervention. Est-ce que vous envisagez aussi d'impliquer le Conseil de quartier ? Et est-ce que vous envisagez de vous concerter avec les forains ? Oui, les forains. Deux questions, voilà.

Merci.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Le projet de territoire de la CTM Porte des Alpes prévoit la requalification de la place Jean Moulin. Le projet de territoire est élaboré dans une instance de dialogue entre la Métropole de Lyon et les villes du territoire. Il permet de flécher des financements métropolitains sur certains projets définis ensemble.

Ici, il s'agit de requalifier la place centrale du quartier de Terraillon, la place Jean Moulin, en visant sa végétalisation et l'amélioration de ses espaces publics : jeux pour enfants, place pour le marché. La Convention transfère le pilotage du projet à la Ville. Par rapport à ce projet, nous avons deux demandes et quelques remarques.

D'abord, nous serons sûrement d'accord sur ce point, faire des choix d'aménagement d'un espace public revêt une dimension politique et nécessite des débats pour explorer le champ des possibles et aller vers les meilleurs choix pour les habitants et habitantes. Il nous semble donc important que la pluralité politique de notre Conseil puisse être représentée dans le comité de pilotage de ce projet. Nous vous demandons donc que des élus de l'opposition puissent siéger dans ce comité de pilotage. C'était la première demande.

Notre deuxième demande, c'est d'être plus ambitieux quant à la phase de concertation pour mieux prendre en compte les avis et les besoins des habitants et habitantes du quartier. D'après le planning affiché, la concertation au sujet de l'aménagement de cette place se tiendrait sur 3 mois, début 2025. Quelle méthode de concertation avez-vous prévue ? Comment seront associés les habitants, les acteurs du quartier, centres sociaux, associations, conseils de quartier ? Associer les habitantes et habitants dans la construction d'un projet de réaménagement de cette place nous semble un bel objectif collectif à se donner.

Enfin, quelques remarques et questions sur les premiers éléments de projet. Nous avons beaucoup parlé d'eau ce soir, prévoyez-vous des dispositifs d'infiltration des eaux pluviales ? Vous parlez de végétalisation, comment imaginez-vous que cela se décline ? Au centre de la place, vous prévoyez un espace pour le marché, prévoyez-vous des évolutions pour celui-ci ? Au Nord, vous prévoyez de recréer l'aire de jeux supprimée rue Hélène Boucher, cela nous semble positif, nous comprenons que l'espace du Sud est lui à réfléchir. Nous sommes très enclins à réfléchir avec les Brondillants et Brondillantes à l'avenir de cette place importante pour le bien-vivre à Bron.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Bien, il y a beaucoup de questions intéressantes. Je vais essayer de ne pas en oublier. Au moins, ça montre que ce projet a une portée très générale. Ce projet-là, il nous tient vraiment à cœur, puisqu'il s'inscrit dans les grands

projets du mandat. Je pense évidemment à la place de la Liberté qui, on va dire, est un bon entraînement pour la place Jean Moulin, notamment en ce qui concerne la participation citoyenne. Je pense également aussi à l'étude de la passerelle tant attendue entre La Clairière et Les Genêts, puis également sans oublier le gros projet du mandat actuel et du prochain Parilly où la concertation fait partie de notre quotidien. Je vais essayer de répondre à toutes vos questions.

Concernant la place de la Liberté, place de la Liberté, on est un peu sur le même schéma, c'est attendu depuis des années, voire des décennies. On a décidé d'appuyer sur le bouton et la Métropole nous suit dessus. Il est bien évident, et vous avez pu le voir, qu'on n'est pas arrivé à la décision finale comme ça dans un coin, dans mon bureau. On est passé à la fois par des réunions publiques. La dernière a eu lieu... Enfin, il y a eu une première réunion publique, on va dire, de prise de contact, il y a à peu près un an où la salle était pleine, il devait y avoir 250-300 personnes. Suite à ça, il y a eu de nombreux ateliers où chacun, que ce soit les riverains ou même des Brondillants qui habitent à l'autre bout de la Ville puisque concernés par ce réaménagement, a pu s'exprimer. Il y a eu un travail, après d'analyse, et puis on a fait, il y a 2 semaines ou 3 semaines, enfin, en tout cas récemment, une nouvelle réunion publique de restitution pour annoncer, on va dire, les grandes orientations. Voilà.

Donc ça, l'idée, c'est de proposer ce même type... parce qu'on estime que ça a bien fonctionné. Et d'ailleurs, j'en ai pour preuve, il y avait lors de la dernière réunion publique, François Xavier PENICAUD qui était là et qui a pu s'exprimer, poser une question. Si vous aviez été là, vous auriez pu bien évidemment vous exprimer.

Donc concernant la méthode de concertation avec les habitants... Vous savez ça va être quand même leur place à vivre, je ne sais pas si on peut dire ça, mais donc ce sont eux les premiers concernés. Pour l'instant, comme pour la place de la Liberté, quand on a commencé la concertation, on a les grandes orientations. L'idée c'est quoi ? C'est effectivement de limiter au maximum le bitume d'accord ? Donc planter, planter des arbres. C'est aussi, éviter les attroupements, parce qu'on n'en a pas parlé dans la délib, mais il y a aussi pour celles et ceux qui habitent à Terraillon, ils le savent que parfois, même si c'est beaucoup moins, mais il y a encore des regroupements parce que la place, notamment avec le parking, favorise ces regroupements. Donc l'urbanisation, ça permet aussi de diminuer les incivilités. Donc voilà.

Donc au niveau du travail en équipe, à savoir à la fois avec les équipes de la Ville, de la Métropole et même j'ai envie de dire avec les équipes terrain que sont les habitants, on va utiliser les mêmes méthodes que celles qu'on utilise pour la place de la Liberté.

Et pour la rénovation Parilly, c'est un travail commun, Ville de Bron et Parilly. Donc ce n'est pas dans un coin le maire de Bron qui est là et qui décide tout seul.

Je précise que la place Jean Moulin comme la place de la Liberté appartiennent à la Métropole, donc on ne fait pas tout ce que l'on veut. On a à la fois des contraintes d'urbanisme à respecter et on a aussi une enveloppe à respecter. Tout n'est pas possible à faire.

Ensuite, concernant les forains, oui, Monsieur BOUABDALLAH, comme pour la place de la Liberté qui va nécessairement redimensionner le marché forain, on a une commission, enfin, on a une réunion de travail avec les forains, je crois, dans les semaines... Il faudrait demander au Monsieur qui est juste derrière vous qui a la date. Le 15 avril, voilà, merci. Donc on a une réunion avec les forains. Vous le savez très bien, ils sont partie prenante, on ne va pas leur imposer les réunions. J'ai cru comprendre qu'à Villeurbanne, ça avait été un peu compliqué. Donc là, l'idée c'est d'avancer avec eux, essayer de trouver des solutions. C'est pour ça qu'on anticipe. Voilà. C'est un travail collectif qu'on fera avec eux.

Vous aviez deux questions, quelle était votre première question Monsieur BOUABDALLAH ? Comment ? Oui, le Conseil des quartiers. Oui, bien évidemment, de fait, oui. Comment ? Bah oui, mais pas que le Conseil de quartier, le Conseil de quartier bien évidemment, mais aussi toutes les bonnes volontés. Et également aussi, si on veut également aussi que des gens d'autres quartiers puissent s'approprier cette place pour éviter que chacun vive dans son coin, l'idée, c'est aussi de faire participer des gens qui n'habitent pas forcément autour de la place Jean Moulin. Donc oui, oui, il n'y a aucun problème là-dessus. Voilà.

Madame BADIN, vous aviez deux questions.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

La participation au comité de pilotage de l'opposition.

Intervention de M. le Maire

Alors, le comité de pilotage, vous faites allusion aux réunions de travail entre Ville de Bron et Métropole ?

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Je ne sais pas, il va y avoir une organisation de projet.

Intervention de M. le Maire

Non, parce que dans les réunions publiques ou dans les ateliers, ça, bien évidemment, vous êtes invités. Je ne suis pas certain que pour la place de la Liberté, on vous a vus souvent.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Vous savez, on est un groupe. Je ne suis pas toute seule.

Intervention de M. le Maire

Quand je dis « vous », ce n'est pas que vous Madame BADIN. Donc non, pour les réunions de travail pour des raisons de confidentialité, je ne connais aucune ville où ça se passe comme ça. Donc pour les réunions de travail entre techniciens et entre élus, la vice-présidente en charge de ce dossier à la Métropole fait partie de votre groupe politique, donc je ne doute pas une seule seconde que vous avez son numéro de téléphone pour lui proposer et soumettre des bonnes idées. Pour les réunions de travail, non, pour des raisons de confidentialité de travail et autres, ce n'est pas possible.

En revanche, pour tout le reste, aucun souci. Vous savez, ça fait 3 ans que vous me dites : « Mais on veut être force de propositions », vous savez où est mon bureau, je ne vous ai pas vu souvent. Mais si vous vous engagez à venir nous aider sur ce sujet-là, encore une fois, avec grand plaisir. En tout cas, c'est un projet qui est parti. Vous savez, dans ce type de projet, le plus long c'est d'appuyer sur le bouton. On aimerait que ça aille plus vite. Après, il y a différentes contraintes qui font qu'effectivement les premiers coups de pelle, ça sera durant 2026. Mais en tout cas, voilà, c'est un beau projet, c'est une belle espérance pour Terraillon et la Ville de Bron.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Intervention de M. le Maire

Alors, sur les trois délibérations suivantes, il y aura du mouvement. Donc on passe aux subventions.

DÉLIBÉRATION N° 14 :

VIE ASSOCIATIVE

Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2024 - 2^{ème} campagne

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Je demanderai au titre de Bron Talavera à Pascal MIRALLES et à Marion CARRIER de nous quitter momentanément.

Jacques, c'est à toi.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Non, ce sera sur les deux suivantes. Pour l'instant donc, il y a une dizaine d'associations.

Monsieur le Maire, Chers collègues,

C'est la deuxième campagne d'attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2024.

Il est proposé ce soir au Conseil Municipal d'arrêter les montants des subventions au titre de cette année 2024 pour 10 associations. Vous avez la liste.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions au titre de l'année 2024 aux associations tel que présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Merci, Jacques.

Y a-t-il des questions ? Monsieur MAZANA.

Intervention de M. Roger MAZANA

Merci, Monsieur le Maire.

Cette intervention concerne les délibérations 14 à 17. Nous avons à plusieurs reprises contesté vos choix politiques en matière de financement des associations qui œuvrent pour les Brondillants dans les domaines sociaux, culturels et sportifs. Si nous considérons que pour cette année, nous ne devrions plus avoir de nouvelles attributions, le montant total des subventions votées est en recul de 5% par rapport à 2023. Nous continuerons à dire que le monde associatif ne peut pas continuer à être une variable d'ajustement pour tenter d'équilibrer votre budget de fonctionnement. Penser uniquement que le versement de subventions aux associations est une charge serait nier le rôle qu'elles remplissent dans la vie de tous les jours. Malgré notre désaccord avec les baisses récurrentes depuis l'année 2021 et pour que les dirigeants de ces associations puissent à minima œuvrer au maintien de leurs activités, nous voterons pour ces délibérations.

Intervention de M. le Maire

Monsieur MAZANA, à chaque Conseil depuis 3 ans, même bien avant, avant que vous nous ayez rejoints, votre prise de parole, c'était un copier-coller par rapport à tout ce qui a été dit systématiquement. Et donc là, je vais vous

répondre la même chose que je vous ai déjà répondu ou que mes adjoints vous ont déjà répondu, parce qu'on ne peut pas laisser passer ce manque d'honnêteté, Monsieur MAZANA, donc je vais refaire l'historique encore une fois. J'espère que ce sera la dernière fois, mais je doute.

On a eu un rapport de la Chambre Régionale des Comptes à notre arrivée sur la période 2014-2020 qui concernait notre mandat sur les 4-5 premiers mois et qui disait deux choses, et je n'ai jamais bougé sur ce que je vais vous dire. Premièrement, c'est que la Ville de Bron était très généreuse pour une ville de sa strate concernant la distribution et surtout qu'elle pourrait être plus regardante sur l'utilisation de ces fonds.

Suite à ça, premièrement, et aussi en tenant compte du contexte, et ça je pense qu'on est tous d'accord, on l'a déjà dit, du contexte extraordinaire dans le sens qui sort de l'ordinaire dans lequel on exerce notre mandat, c'est-à-dire avec à la fois le COVID, avec à la fois l'augmentation, l'explosion même des coûts des fluides, avec l'augmentation certes légitime, mais qui pèse sur les finances de la Ville, de l'augmentation du point d'indice, tout ça fait effectivement qu'on a dû, on va dire, optimiser l'attribution des subventions.

On a même fait voter, il y a à peu près 2 ans, la critérisation des subventions qui avait même été saluée par votre collègue, dont on a tous une pensée aujourd'hui, Djamel BOUDEBIBAH, et qui avait même dit : « J'avais proposé de le faire, mais le mandat d'avant, on ne m'a pas écouté ». Cette critérisation, Monsieur MAZANA, je pense que je le répète malheureusement pour la vingtième fois, fait qu'à peu près 80% des clubs et clubs sportifs de Bron voient leur subvention augmenter. Jusqu'à maintenant, il y avait quelques gros clubs qui prenaient la plus grosse partie du gâteau. Et là, grâce à ce système de répartition, il y a à peu près, comme je vous l'ai dit, 80% des clubs qui ont vu une augmentation de leur subvention.

Il y a même des clubs qui viennent nous voir et qui nous disent : « Bah finalement, on veut moins que ce que vous êtes prêts à nous donner, parce que nous aussi on a dû nous moderniser en termes de gestion. On est allé chercher des sponsors. Bref. Certes, la première année, c'était un peu dur, mais maintenant au moins vous nous avez fait comprendre qu'on ne peut plus tout attendre de l'argent public ». Je signale que ce sont quand même les Brondillants...

Oui, je signale également aussi que nous n'avons pas augmenté les impôts. C'est facile d'augmenter les impôts et après derrière... Enfin, c'est facile de donner beaucoup aux associations en augmentant les impôts.

Donc c'est pour ça, Monsieur MAZANA, honnêtement, le monde associatif, je peux vous assurer, va bien. Et là-dessus, il y a même 2 clubs qu'on a sauvés, parce qu'on a été intransigeant sans faire d'ingérence, mais on a été et on a fait preuve de rigueur, notamment dans l'attribution. Et sans cette rigueur, on aurait quasiment les deux plus gros clubs de Bron qui auraient disparu. Voilà. Parce qu'on s'est rendu compte, ça a même été dit dans Le Progrès, et pour le public fidèle ici, je l'ai déjà dit, deux clubs, notamment un, où il y avait un détournement d'argent d'à peu près 170 000 € depuis 3 ou 4 ans. Voilà, mais comme c'était, excusez-moi l'expression, « open bar », on donnait sans regarder, derrière et ben on avait affaire à des situations qui auraient pu être dramatiques. Parce que derrière, il y a des salariés, il y a des bénévoles et il y a des enfants. Donc voilà.

Pardon, je vous prie de m'excuser, auprès du public, d'avoir redit cela. Mais encore une fois, c'est toujours la même question qui m'est posée, qui nous est posée et qui nous remet en cause, l'intégrité, alors que vous savez, si on regarde le sujet des associations dans sa globalité, avec un œil objectif, je ne suis pas sûr, Monsieur MAZANA, que vous auriez fait cette prise de parole.

Tarik, Grégory ? Grégory.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais faire court. Je voudrais juste rappeler que lorsqu'on s'inquiète pour la pérennité des associations, elles ont besoin d'argent, mais elles ont aussi besoin d'un soutien, d'une présence. Et je ne vois pas beaucoup de personnes de l'opposition. Et je vais parler pour ma délégation, sur les terrains de sport, j'y suis tous les weekends, c'est normal, c'est ma délégation, et j'y prends beaucoup de plaisir, mais je n'ai pas l'honneur de voir beaucoup de personnes de l'opposition, je ne dirais pas à mes côtés, mais avec lesquelles je pourrais échanger le weekend sur leurs inquiétudes pour les associations brondillantes.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Tarik.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Non, juste pour faire un complément, parce que c'est important aussi à chaque fois de le dire pour éviter les mauvaises interprétations. Quand on parle de moyens financiers, il faut parler des moyens directs, mais aussi des moyens indirects, puisqu'à chaque fois, il y a ce que j'ai effectivement sur le compte bancaire, la subvention que je touche, mais il y a aussi les moyens directs.

Et je donne un exemple précis, une association, alors je ne cite pas le nom, mais effectivement qui a -4% au niveau de sa subvention, mais en termes de mise à disposition RH ou effectivement au niveau des fluides, j'ai +10% sur un an. Donc en fait, en réalité, c'est +6% d'un an sur l'autre. Donc quand on veut regarder les choses concrètement, il faut tout englober.

Je pense aussi à des dispositifs comme Cité Éducative, je pense, Grégory, sur le sport, les minibus par exemple qui ont été alloués par la Région font diminuer les frais de déplacement, donc j'ai sans doute besoin d'une subvention moins importante. Enfin, voilà, simplement, effectivement, il faut bien globaliser à chaque fois, et pas simplement mettre la loupe là où on veut.

Intervention de M. le Maire

Grégory.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Oui, merci de me faire penser à ça Tarik. Nous voterons prochainement une délibération justement sur ces subventions indirectes, donc sur les aides au niveau des fluides, la mise à disposition de locaux à nos associations, mise à disposition bien entendu gratuite. Voilà.

Je remercie d'ores et déjà, avec un petit peu d'avance, les services qui ont travaillé sur ce sujet-là, qui ont fait un gros, gros travail qui malheureusement à l'époque n'était peut-être pas non plus une priorité, mais sans trahir qui que ce soit, je ne donnerai qu'un montant sans citer, parce que ce n'est pas encore totalement arrêté, mais je penserai voilà notamment à une association qui a un espace suffisamment important et qui coûte chaque année 200 000 € à la Ville. Donc il faut aussi relativiser les choses. Vous avez, certes, une baisse des subventions de 5% cette année, mais nous, quand nous sommes arrivés, il y avait un budget de 730 000 € alloué aux associations sportives et sur ces 730 000 €, le maire l'a rappelé tout à l'heure, 5 grands clubs se partageaient 600 000 €. Si c'est ça l'équité et si c'est ça vous inquiéter pour les associations sportives, on n'a pas du tout la même vision des choses.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Pardon, juste, Grégory, la baisse ce n'est pas 5%, c'est 4. Voilà, mais il faut mettre ça en parallèle, comme l'a dit Tarik à juste titre, à tout ce que l'on met en plus sur les fluides.

Pascal.

Intervention de M. Pascal MIRALLES-FOMINE

Oui, Monsieur le Maire, je voulais juste rajouter mon mot sur les associations culturelles. On a fait quelque chose de très bien, c'est qu'en fait on a audité les grandes associations. Ça nous a permis de vérifier la santé financière de celles-ci. Donc aujourd'hui, on est à peu près à l'aise et on termine d'ailleurs nos audits par Lire à Bron, qui est en train de se faire.

Intervention de M. le Maire

Jacques.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Je peux conclure ? Juste Monsieur MAZANA, vous vous doutez bien que nous ne demandons pas des remerciements aux associations. Pourtant, ce matin, Monsieur le Maire nous a passé un message que je lis là : « Le président et tous les membres du bureau vous remercient très sincèrement pour la subvention que vous venez de nous accorder ». Vous voyez. Donc, il nous arrive même dans les assemblées générales et par courrier ce matin d'avoir des remerciements, parce que c'est vrai que ces diminutions, elles sont très comprises. Elles sont vraiment très comprises, parce qu'elles sont discutées et chacun comprend qu'on est dans des périodes difficiles, qu'il n'y a aussi pas d'augmentation de la partie locale de la taxe foncière aussi. Ça, ils le comprennent aussi et donc ça passe souvent très, très bien.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Quand l'association me remercie, ce n'est pas moi, c'est remercier les Brondillants qui sont derrière.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Bien sûr, à chaque fois, c'est de l'argent des Brondillants.

Intervention de M. le Maire

Ok, j'espère vraiment, Monsieur MAZANA, que c'est la dernière fois qu'on aura cet échange, parce que c'est exactement le même, quasiment au mot près, à chaque Conseil Municipal. Je trouve que les explications sont quand même faciles à comprendre.

Alors on passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 15 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Talavera de la Reina- Attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Pascal et Marion, je vous demanderai de sortir.

Toujours toi, Jacques.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Je vais être très rapide, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2024 de 400 € à l'Association Bron Talavera de la Reina tel que présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Des demandes d'intervention ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 16 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Amitiés Européennes Bron Weingarten - Attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Christiane, est-ce que tu peux sortir et dire à Marion de revenir ?

Jacques.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

De la même façon, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2024 de 485 € à l'Association Amitiés Européennes Bron Weingarten tel que présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 17 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Comité de gestion du Centre aéré Bron Parilly - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs 2023-2025 et attribution d'une subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Soyez attentifs, doivent sortir : Albert, Sonia, Grégory, Tarik, Isabelle, Madame DURAND-MOREL.

Et donc c'est à Jacques.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER.

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bron apporte son soutien financier et logistique aux associations opérant sur son territoire, dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement.

La subvention 2024, votée le 12 décembre 2023 pour un montant de 310 510 €, pour l'Association Comité de gestion du Centre aéré de Bron Parilly doit être révisée.

D'une part, après mise à jour des dépenses liées à la mise à disposition d'agents municipaux, le montant de la subvention doit être réduit de 8 676 €. D'autre part, afin de soutenir l'activité estivale du centre aéré pendant cette année olympique, il est proposé de verser une subvention complémentaire de 4 000 €.

Le montant total de la subvention de fonctionnement pour l'année 2024 sera donc de 305 834 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs 2023-2025 annexée à la présente délibération.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 305 834 € à l'Association Comité de gestion du centre aéré de Bron Parilly,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs 2023-2025 annexé à la présente délibération.

Intervention de M. le Maire

Merci, Jacques.

Des demandes d'intervention ? Madame MOREL.

Intervention de M. Lucille MOREL

Simplement pour nous féliciter de cet apport supplémentaire pour cet été.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci et pour info, on a fait partir, je crois hier ou ce matin, quand je dis « on », c'est le centre aéré qui a fait partir par mail et par courrier juste une lettre commune cosignée à la fois par la Ville et par le centre aéré. Voilà. Donc on a eu une discussion franche, chaleureuse, il y a quelques jours et effectivement chacun a compris les attentes et les contraintes de l'autre et on est arrivé à trouver une solution qui satisfait tout le monde. Voilà.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Intervention de M. le Maire

Stevens, tu peux faire rentrer ?

DÉLIBÉRATION N° 18 :

POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de Ville métropolitain - Engagements Quartiers 2030

RAPPORTEURE : MME EVELYNE BRUNET

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Je vous fais un bref historique des contrats de ville, parce que je pense qu'il y a des personnes dans la salle peut-être qui ne sont pas tout à fait au courant de ce qu'est un contrat de ville.

Il faut revenir à l'année 1989, nous avions 13 sites français, dont le Grand Lyon, qui ont expérimenté les contrats de ville avec les partenaires institutionnels que sont l'État, le Grand Lyon à l'époque, les communes et les bailleurs. Le premier contrat d'agglomération voit le jour en 1992.

Donc pourquoi ces contrats de ville ? Le renouvellement urbain démarré dans les années 70-80 apparaît comme une politique structurante pour le rééquilibrage du logement social, notamment dans l'agglomération de Lyon, mais il ne suffit pas à améliorer les conditions de vie dans ses quartiers populaires.

Les contrats de ville vont accompagner ce renouvellement urbain par une approche sociale, par une gestion de proximité avec des moyens et des équipes projet dédiées. La loi Lamy de 2014 définit la politique de la Ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés, avec objectif d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie. Ce nouveau contrat de ville dit « Quartiers 2030 », parce qu'il est conclu pour une durée de 6 ans, est copiloté à l'échelle intercommunale par la Métropole et l'État en lien avec les communes.

Ce contrat mobilise l'ensemble des partenaires : France Travail, la préfecture, la CAF, la CPAM, la Carsat, l'Éducation Nationale, l'ARS, la Banque des Territoires, l'ADEME, le Sytral, le Symalim, les bailleurs et j'en passe certainement. Et la particularité de ce nouveau contrat a été d'associer les habitants par des concertations citoyennes organisées par la Métropole et la préfecture en 2023. Bron a d'ailleurs accueilli en mars 2023 la thématique culture qui était proposée par la Métropole. Cette thématique a réuni une centaine de personnes qui ont pu s'exprimer. L'ensemble de ces concertations citoyennes a permis l'élaboration de ce nouveau contrat de ville métropolitain que vous avez en copie.

Donc sur ce nouveau contrat de ville métropolitain, vous allez trouver les informations sur la nouvelle géographie prioritaire de la Métropole basée sur les critères de la loi Lamy, le nombre d'habitants sur le quartier, au moins 1000 habitants, et un revenu médian inférieur à 13 300 € par an. Vous trouverez également les 6 enjeux du contrat Ville :

- L'accès aux droits,
- La sécurité et la tranquillité,
- L'emploi, l'insertion et l'économie,
- La scolarité, l'éducation populaire et la parentalité,
- Le logement, l'environnement et la transition,
- La culture, les sports, la santé, le bien-être.

Ce socle d'engagement sera adaptable à chaque commune afin d'élaborer la convention locale d'application qui déterminera le projet de territoire et les priorités d'intervention. La gouvernance de ce nouveau contrat sera pilotée par des comités métropolitains et communaux. L'animation territoriale et la mise en œuvre du contrat de ville et des conventions locales d'application reposent sur les équipes projet de la politique de la ville co-mandatées par la Métropole et les communes.

Un mot sur la convention locale d'application de Bron. Elle est en cours d'élaboration et fera l'objet d'une délibération au prochain Conseil Municipal.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le contenu du contrat de ville métropolitain 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » ;
- **AUTORISER** M. le Maire à signer ce contrat ainsi que tous les actes afférents, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Je rajouterai que les communes vont signer ce contrat la semaine prochaine en présence de Madame la Secrétaire d'État à la citoyenneté à la Ville, Madame AGRESTI-ROUBACHE.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci, Evelyne.

Y a-t-il des interventions ? Monsieur THIBAUD.

Intervention de M. Hervé THIBAUD

Merci, Monsieur le Maire, et merci, Evelyne, pour ce rappel historique, puisqu'effectivement on est sur un sujet qui n'est pas simple. Comme il vient d'être dit, le contrat de ville est renouvelé pour une période de 6 ans, de 2024 à 2030, avec une période de revoyure à mi-parcours donc en 2027. C'est l'occasion de fixer les objectifs d'accompagnement d'un projet de renouvellement urbain ambitieux à l'aide du contrat de ville. Je parle bien sûr de Parilly.

Nous savons aujourd'hui, grâce à l'expérience du programme de rénovation urbaine (PRU), à travers les différents rapports qui ont été commandés par le Ministre François LAMY, on parlera du rapport de Mohamed MECHMACHE et d'Hélène BACQUÉ, ou encore le rapport Borloo, que le changement d'un quartier ne s'opère pas juste avec des constructions. L'accompagnement des habitants est essentiel dans la transformation de ce quartier et c'est précisément l'objectif du contrat de ville avec ses 6 enjeux qui viennent d'être nommés dans la délibération.

Ces enjeux doivent être pilotés politiquement. Les décisions ne doivent pas seulement découler des politiques ou orientations associatives, mais doivent également s'appuyer sur l'expertise des techniciens de la Métropole et de la Ville pour définir cet accompagnement dans la transition urbaine du quartier de Parilly. En d'autres termes, les structures associatives devront se transformer et le tissu de celles-ci évoluer pour répondre aux besoins. C'est ainsi que la convention locale d'engagement devra apporter en 2025 de profonds changements à la programmation du contrat de ville 2024, décrite dans la délibération suivante.

Enfin, le projet de renouvellement urbain, bien qu'ambitieux, s'est heurté à des contraintes budgétaires qui l'empêchent de proposer des solutions pour l'UC2 et l'UC6B.

Dans cette situation, le contrat de ville devra être mobilisé pour trouver en priorité des solutions d'accompagnement pour les habitants de ces deux bâtiments en attendant un nouveau PRU. L'absence de solution pour ces habitants constituerait un risque majeur pour la réussite de l'ensemble de la transformation du quartier. Cet objectif d'accompagnement pour ces deux bâtiments devra être intégré dans la convention locale d'application.

Un petit mot sur Terraillon concernant le périmètre QPV, qui a évolué avec les copropriétés Bellevue et Plein Ciel, ainsi que la place Jean Moulin. Ceci répond à une incohérence du passé. En effet, ces copropriétés situées au cœur du quartier demeurent fragiles et nécessitent une attention particulière.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci, Hervé.

Intervention de Mme Evelyne BRUNET

Oui, je peux répondre un petit peu au moins sur l'UC2 et l'UC6. Alors il faut savoir qu'en ce moment, on est en train de travailler des aménagements transitoires pour l'UC6 sur la rue Paul-Pic. Donc c'est travaillé en concertation avec le Conseil citoyen et un certain nombre d'habitants qui sont à l'atelier du jeudi.

Concernant la copro Bellevue et Plein Ciel, effectivement, elles sont rentrées dans le périmètre de la géographie prioritaire, mais ce n'est pas pour autant qu'on va y apporter des travaux. Par contre, effectivement, s'il y avait besoin, les copropriétaires pourront bénéficier des aides de l'Anah ou d'autres aides comme on a pu en bénéficier quand il y a eu de la rénovation sur La Caravelle.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 19 :

POLITIQUE DE LA VILLE

Programmation 2024 du Contrat de Ville

RAPPORTEURE : MME EVELYNE BRUNET

Merci.

Chers collègues,

L'appel à projets pour la programmation annuelle 2024 du contrat de ville a été lancé en novembre dernier auprès des structures du territoire. Des rencontres ont été organisées courant janvier (en présence de la Ville, de l'État, de la Caisse d'allocations familiales, de la Métropole) avec les opérateurs qui ont ainsi pu présenter le bilan de leurs actions menées en 2023 et les perspectives pour l'année 2024.

Vous avez un tableau qui retrace, par thématique, les demandes reçues dans ce cadre.

Les nouvelles orientations du contrat de ville, que je viens de vous présenter précédemment, n'ayant été communiquées que récemment, la programmation annuelle 2024 s'inscrit dans la continuité des années précédentes.

Il s'agit principalement de poursuites d'actions antérieurement engagées, réadaptées aux besoins des territoires, étant entendu qu'il s'agit des demandes déposées par les structures et ne présagent pas des résultats.

En effet, à ce jour, les arbitrages financiers de l'État ne sont pas encore connus, et pour cause, puisqu'il y a une nouvelle géographie prioritaire avec plus d'habitants. Donc la subvention concernant la Ville de Bron ne peut pas être connue à ce jour. Par contre, tout ce qui concerne les subventions de la Ville de Bron qui sont écrites dans le tableau, elles ont déjà été soit engagées, soit votées, donc elles sont inscrites à notre budget primitif de 2024.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le programme des actions de la programmation annuelle du contrat de ville et les sommes allouées par la commune ayant été inscrites au budget de l'exercice 2024.

Intervention de M. le Maire

Merci, Evelyne.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Hervé et Monsieur COURT.

Intervention de M. Hervé THIBAUD

Juste pour dire le document n'est pas très, très, très lisible. Ce serait bien d'en avoir une copie un peu plus lisible.

Intervention de M. le Maire

Monsieur COURT.

Intervention de M. Rémi COURT

Oui, merci.

Le contrat de ville constitue un dossier majeur pour notre collectivité, vous l'avez dit. Il concerne en effet un tiers des Brondillants, couvre les deux quartiers de Parilly et Terrillon. Comme indiqué dans la délibération précédente, la politique de la Ville sur la Métropole couvre 43 quartiers politiques de la Ville, soit presque 200 000 habitants. Le contrat de ville est mis en œuvre grâce à plusieurs financeurs publics : l'État, la Métropole de Lyon, la Ville de Bron. Nous notons que la collectivité régionale a décidé de ne plus être signataire du contrat de ville. Cela va entraîner une perte de moyens financiers et impacter la population la plus fragile, notamment dans le champ de la formation professionnelle.

Pour la Ville de Bron, nous constatons, comme l'a dit Monsieur, l'évolution positive de l'inclusion dans le contrat de ville des copropriétés Plein Ciel, Bellevue et le centre social Gérard Philippe, le centre social Gérard Philipe, qui est un acteur majeur du quartier, dont l'implantation a été confirmée par l'extension de ses locaux à l'espace Jacques Duret. Qu'il soit maintenant dans le périmètre QPV confirme son rôle central dans le cadre du contrat de ville. Nous serons attentifs au soutien que lui apportera la Ville.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Évelyne, une réponse.

Intervention de Mme Evelyne BRUNET

Oui, pour répondre à Hervé THIBAUD, c'est dommage que vous ne soyez pas en commission, parce qu'en fait, j'ai fait passer à Monsieur MAZANA un formulaire en A3 pour qu'il soit beaucoup plus lisible. Donc ça, ça peut être remédié tout de suite.

Par contre, pour ce qui concerne donc la formation professionnelle, la Ville ainsi que l'État et tous les partenaires, quand vous regardez le tableau, c'est un montant quand même très conséquent qui concerne tout ce qui est emploi, insertion. On a aussi un service à la Ville dédié dans le cadre de nos politiques territoriales. Et je pense qu'avec les forums de l'emploi, et cetera, on a fait quand même le maximum. Récemment, on a eu la caravane des métiers. Donc je remercie la Région, parce que ce n'était vraiment pas un événement, mais plutôt de l'information directe envers les lycéens et les collégiens. Donc je pense que voilà, en termes d'emploi-insertion, on joue notre rôle.

Intervention de M. le Maire

Merci et juste pour compléter, Évelyne, les chiffres présentés par la mission locale vont dans ce sens-là.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20 :

JEUNESSE

Vacances apprenantes et mixité sociale pour les jeunes brondillants - Centre de loisirs municipal Atout-sport et le centre social et culturel Gérard Philipe

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Mesdames, Messieurs,

Le centre de loisirs municipal Atout-sport et le Centre social et culturel Gérard Philipe ont souhaité s'associer pour permettre à des jeunes de la Ville issus ou non de QPV de partir en vacances à la mer cet été du 22 au 26 juillet 2024.

L'objectif est triple et il permet de répondre au cahier des charges du dispositif de l'État « Vacances apprenantes 2024 » : un objectif social, éducatif et un autre culturel.

De manière transversale, le site qui a été retenu, c'est le choix de l'archipel du Frioul, puisqu'effectivement nous avons les JO et cette destination effectivement fait partie des nombreux sites qui sont retenus dans le cadre de ces JO 2024. Donc un panel d'activités est prévu donc notamment kayak de mer, randonnée, de la voile, sur les mêmes eaux que sur les épreuves de ces JO 2024. Des visites guidées également de la Ville de Marseille et du MUCEM seront également proposées.

Concernant les jeunes de 10 à 13 ans qui participent à ce séjour, ils seront au nombre de 20. Afin de garantir une mixité de genre, sociale, culturelle et économique, ils seront orientés par le centre social et culturel Gérard Philipe au nombre de 7 jeunes et par la Ville, au nombre de 13, via notamment le centre de loisirs Atout sport et le PRE (Programme de Réussite Éducative).

Une participation des familles de 150 € sera demandée pour uniformiser le tarif avec celui proposé par le centre social Gérard Philipe.

Le budget prévisionnel de ce projet se monte à 16 500 €. Vous avez le détail ci-dessous.

Pour réaliser le projet, on vous propose de valider un tarif unique à régler par les familles de 150 € par jeune pour ce séjour de 5 jours et 4 nuits.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet du centre de loisirs municipal Atout-sport et le Centre social et culturel Gérard Philipe autour du dispositif des « Vacances apprenantes 2024 »,
- **VALIDER** le tarif unique à régler par les familles de 150 € par jeune participant à ce séjour de 5 jours et 4 nuits.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci, Tarik.

Des interventions ? Monsieur BOUABDALLAH.

Intervention de M. Djamel BOUABDALLAH

Oui, très rapidement. Je voulais tout simplement remercier l'adjoint pour les réponses qu'il nous a données en commission. Je rajouterai tout simplement que l'action y gagnerait si tous les jeunes de tous les territoires, y compris Parilly, y participaient, soit par Gérard Philippe, soit par Atout Sport, tout simplement. Les Taillis, pas par Gérard Philippe, il y en a déjà 7, mais par Les Taillis ou Atout Sport. S'il y a des jeunes de Parilly, ça serait la boucle est bouclée.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Alors, j'ai répondu déjà en commission et je vais le refaire ici. Le premier élément, c'est qu'ici, jeune ou pas, en fait, je ne fais pas de distinction, de segmentation entre un jeune de Parilly et un jeune de Terraillon ou un jeune du centre. Pour moi, n'importe quel jeune peut effectivement... Nous, après, on est là effectivement pour avoir une mixité, donc chaque jeune de chaque territoire. Et il ne me semble pas que les jeunes qui fréquentent le PRE, ils peuvent être principalement dans les QPV, donc Parilly également. Donc il n'y a pas de sous-représentation de Parilly. Alors je vous avoue que je n'ai pas trop compris la question en commission. D'autant qu'ils sont orientés en plus par le PRE et les jeunes d'Atout Sport non plus.

Et le choix du centre social de Gérard Philippe, parce qu'on m'avait également posé la question, le centre social a l'habitude d'organiser ce type de séjour. Donc c'est eux qui avaient été retenus. On m'avait indiqué effectivement que ça aurait pu être Les Taillis, oui, ça aurait pu être Les Taillis, ça aurait pu être le centre aéré, ça aurait pu être beaucoup de structures. On a beaucoup de structures socio-éducatives sur le territoire qui auraient pu faire valoir, mais d'une part, le centre social Gérard Philippe a l'habitude de séjour, donc a une expérience par rapport à ça, et puis il ne vous a pas échappé qu'il faut aussi de la ressource humaine pour encadrer ce séjour et le centre social Gérard Philippe répond entièrement à ce cahier des charges. Donc voilà. J'en profite pour les remercier de nous accompagner sur ce dispositif.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci, Tarik.

Ouais Évelyne.

Intervention de Mme Evelyne BRUNET

Oui, je voudrais ajouter un élément, effectivement, les vacances apprenantes, ça fait 3 ans. C'est un dispositif dans le cadre de la politique de la Ville, donc qui s'adressait principalement aux quartiers de la Ville. On avait beaucoup de difficultés à faire partir les enfants, notamment Parilly ou Terraillon, parce qu'en fait, on avait une question d'encadrement. Donc le fait que les centres sociaux participent, ça aide justement au départ des jeunes. Et moi, je m'en félicite plus ou moins, parce qu'il y a 2 ans, l'État n'avait même pas rempli le nombre de places qu'il avait ouvert sur les vacances apprenantes. Donc moi je trouve que c'est même bien qu'on l'ait un petit peu élargi, qu'il y ait également Atout Sport et puis qu'il y ait vraiment de l'encadrement. Voilà.

Intervention de M. le Maire

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 21 :

URBANISME

Création d'un emplacement réservé dans le cadre de la modification n° 4 du PLU-H

RAPPORTEUR : M. RAPHAËL SULTANA

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

La commune a la volonté d'afficher une véritable entrée de ville en requalifiant le secteur de la Boutasse. La mutation du site va répondre à plusieurs enjeux tels que marquer l'entrée de ville par des fronts bâtis structurants, viser une mixité habitat et activité économique, promouvoir de nouveaux liens nord-sud.

Dans le cadre de la procédure de modification n° 4 du PLU-H, il est demandé l'inscription d'un emplacement réservé aux cheminements piétons, au bénéfice de la commune, sur les parcelles F1644, F1281 et F962, entre l'avenue Franklin Roosevelt et la rue Gaston Maurin.

L'emplacement réservé viendra s'inscrire dans une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) qui va définir les principes d'aménagement du secteur de la Boutasse.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DEMANDER** à la Métropole de Lyon la création d'un emplacement réservé cheminement piéton d'une largeur de 8 mètres sur les parcelles F 1644, F 1281 et F962 dans le cadre de la procédure de modification n° 4 du PLU-H de la Métropole.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci, Raphaël. Et ça aussi je tiens à te remercier à travers toi tout le service urbanisme, puisque ça fait des années, on avait l'impression qu'on rentre en ville, derrière les barricades, qu'il y avait une sorte de terrain vague. Et c'est vrai que c'est très long, parce qu'il y a une multiplication de parcelles et c'est vrai que ça a été compliqué d'entraîner avec nous la Métropole, mais en tout cas, là maintenant, c'est parti et c'est plutôt une bonne chose pour l'entrée de ville de Bron.

Y a-t-il des questions ? Alors Madame BADIN et après Monsieur MAZANA.

Madame BADIN.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Oui, merci.

Vous nous demandez de nous prononcer sur un cheminement piéton à La Boutasse et nous soutiendrons ce projet. Cependant, nous regrettons que le Conseil Municipal découvre à l'occasion de cette délibération, un projet d'envergure de réaménagement sur La Boutasse. Vous demandez notre accord pour un cheminement piéton et c'est toute la démolition/reconstruction de ce quartier qui apparaît dans cette délibération. S'il y a un vrai projet d'aménagement sur La Boutasse, et cet espace mérite effectivement un vrai projet, ça serait bien qu'il soit présenté dans sa globalité en Conseil. L'évoquer au coup par coup ne nous semble pas une bonne manière de travailler démocratiquement.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Monsieur MAZANA.

Intervention de M. Roger MAZANA

Monsieur l'Adjoint, dans cette délibération, vous développez un argumentaire sur la requalification du secteur de La Boutasse, l'enjeu de marquer l'entrée de ville par des fonds bâtis et d'assurer des liens nord-sud. Pour répondre sur ce dernier point, vous proposez la création d'une percée en cheminement doux entre l'impasse Kimmerling et l'Avenue Franklin Roosevelt.

Si dans le corps de la délibération, vous utilisez les termes de « cheminement mode doux », dans l'attendu, vous utilisez simplement le terme de « cheminement piéton ». Dans ce cas, sa largeur de 8 m correspond-elle à celle d'un cheminement piéton ?

En ce qui concerne la modification n° 4 du PLU-H visée dans la délibération, vous n'êtes pas sans savoir qu'elle va faire l'objet d'une concertation publique du 23 avril prochain au 28 mai. Les communes en général délibèrent avant le démarrage de l'enquête publique pour que leur avis soit porté à la connaissance des habitants, ce qui semblerait ne pas être le cas pour la Ville de Bron.

Monsieur le Maire, cette délibération aurait dû avoir pour objet la modification n°4 du PLU-H et la création d'un emplacement réservé. Vous auriez ainsi pu aborder la recomposition urbaine de l'îlot, l'intervention sur les bâtis existants de la rue Armanet, des petits collectifs de l'avenue Camille Rousset, ainsi que de la modification des flux de véhicules sur la rue Gaston Maurin.

L'absence de présentation lors de la Commission préalable à ce Conseil ne nous a pas permis d'avoir un minimum d'explications sur les points évoqués et sur le processus d'information des Brondillants que vous comptez mettre en place. Vous auriez pu ainsi nous informer si la parcelle F1281, pour laquelle vous aviez été autorisés à solliciter sa préemption, lors du Conseil Municipal du 16 juin 2022, avait été acquise par la Ville. Nous n'avons pas pu à l'époque avoir d'informations sur la destination de cette parcelle. Mais comme le sujet, je dirais, de la requalification est un sujet que je dirais important, nous nous abstiendrons sur cette délibération en l'état.

Intervention de M. le Maire

D'abord la réponse à Madame BADIN, oui, effectivement, un jour, on peut faire une commission spéciale sur ça et vous présenter les documents qui nous sont mis à disposition par la Métropole. Voilà. Aucun souci, mais en revanche, faudra briller par votre présence, hein ?

Et enfin, Monsieur MAZANA, plutôt que de vous réjouir de l'embellissement futur de l'entrée de ville, vous nous perdez encore une fois dans des considérations purement techniques. Je rappelle quand même que sur ce projet d'envergure qui, effectivement, j'aurais pu le citer tout à l'heure quand je citais la place Jean Moulin, la place de la Liberté, la passerelle et Parilly, on avance pas seul, on est avec la Métropole. Donc vous pensez bien qu'on ne va pas droit dans le mur et que ce qu'on vous présente ici est parfaitement recevable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Abstentions : M. ANGOSTO, M. BOUABDALLAH, M. BOUDEBIBAH, Mme DURAND-MOREL, Mme MOREL et M. MAZANA.

DÉLIBÉRATION N° 22 :

PATRIMOINE

Convention d'adhésion aux activités de "Conseil en Energie Partagé" avec le SIGERLy

RAPPORTEURE : MME MARION CARRIER

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Le SIGERLy (Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise) accompagne ses communes membres dans leurs démarches de maîtrise de l'énergie par son service de « Conseil en Énergie Partagé ».

Dans ce cadre-là, différents niveaux de prestations sont proposés.

Un premier niveau qui s'oriente plus sur l'accompagnement à la rédaction et au suivi du bilan annuel des consommations énergétiques du patrimoine de la commune et un accompagnement et une aide au niveau du décret tertiaire. Sur ce niveau-là, la Ville de Bron n'est pas spécifiquement intéressée, parce que nous avons dans les services un technicien qui s'occupe déjà de la plupart de ces missions.

Un deuxième niveau qui s'oriente plus sur l'exploitation et les installations de chauffage sur lequel la Ville n'est pas spécifiquement intéressée non plus, parce qu'on passe par un bureau d'études spécialisé sur le sujet.

Un troisième niveau où on est sur des accompagnements un petit peu au fil de l'eau en fonction des différentes propositions du SIGERLy. Ici, on est plus intéressé sur la valorisation des certificats d'économie d'énergie, les CEE, comme on a pu le faire sur la convention précédente. Dans ce cadre-là, la Ville cible cette action-là spécifiquement, mais n'est pas fermée à toute possible évolution sur le temps à venir. En tous les cas, il faut d'abord signer la convention pour prétendre à quelques accompagnements que ce soient.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion aux activités de « Conseil en Énergie Partagé » du SIGERLy pour le service de niveau 3 ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

Je vous remercie.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Marion.

Des demandes d'intervention ? Madame BADIN, c'est à vous.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Oui, j'en profite puisque vous avez l'air de dire qu'on ne propose pas de choses. Je voulais juste faire remarquer que le SIGERLy en 2022, j'intervenais pour vous proposer de plus exploiter cette instance partenariale, pour laquelle on cotisait et sur laquelle vous ne vous appuyiez pas à l'époque. Voilà.

Et je vais juste repréciser une petite chose, j'aimerais bien qu'on sorte le nombre de commissions ou de Conseils Municipaux auxquels j'étais attendue et auxquels j'ai été absente, qui est quasiment aucun, à la fois sur les commissions d'appel d'offres où je siège, je pense qu'en tant qu'opposition, on est deux à siéger dans cette commission d'appel d'offres, je pense qu'on n'a quasiment jamais été absent. Et la Commission 1 à laquelle je siège pour préparer les Conseils Municipaux, je pense avoir été absente une fois depuis le début du mandat.

Intervention de M. le Maire

C'est tout à votre honneur.

Marion.

Intervention de Mme Marion CARRIER

Pour répondre sur l'objet de la délibération, sur la dernière Convention 2020-2024, on avait valorisé environ 100 000€ de CEE.

Intervention de M. le Maire

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de Monsieur le Maire.

DÉLIBÉRATION N°23 :

POLICE MUNICIPALE

Stérilisation et identification des chats errants - Convention avec 30 Millions d'amis

RAPPORTEURE : MME SANDRINE BERTHET

Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Au regard des résultats des actions des années précédentes, il vous est proposé de conclure une nouvelle convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour une durée d'un an permettant la poursuite des actions de stérilisation mises en place depuis 2021 pour maîtriser les populations de chats errants.

La municipalité et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50% des coûts de stérilisation et d'identification durant la période de la convention.

La participation 2024 à verser à la Fondation s'élève à 1 800 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention 2024 avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Merci.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Sandrine.

Des demandes d'intervention ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Intervention de M. le Maire

Je remercie le public d'être présent, d'être venu aujourd'hui. Je remercie tous les services et les élus pour la préparation de ce Conseil Municipal, et puis à tous les supporters de l'Olympique Lyonnais, un très bon match ce soir. Merci à tous. Très bonne fin de journée. À bientôt.

La séance est levée à 19h30.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2024

Président de séance,

Jérémie BREAUD



Secrétaire de séance,

Albert YOGO

